

Cahiers du CRISES

Collection
Études de cas d'entreprises d'économie sociale

no **ES0203**
Monographie du
Centre local de développement (CLD)
des Chutes-de-la-Chaudière

Marjorie Guay
sous la direction de Yvan Comeau

février 2002

Table des matières

Table des matières	ii
Liste des figures et tableaux	iv
Figures	iv
Tableaux.....	iv
Abréviations, sigles et acronymes.....	v
Résumé	vi
Présentation générale	1
Première partie : Le contexte d'émergence et l'histoire de la promotion économique dans le territoire des Chutes-de-la-Chaudière	2
1. La municipalité régionale de comté Chutes-de-la-Chaudière	2
1.1 Localisation	2
1.2 Les principaux faits historiques	4
1.3 Quelques statistiques concernant le territoire	9
1.3.1 Les données démographiques.....	9
1.3.2 Les données socio-économiques	10
2. La promotion économique dans le territoire des Chutes-de-la-Chaudière	13
2.1 Les organismes	14
2.1.1 Commission industrielle Laporte (1974-1980).....	14
2.1.2 Corporation industrielle Laporte (1980-1986).....	16
2.1.3 Corporation de développement économique Chutes-de-la-Chaudière (1985-1986).....	16
2.1.4 Conseil économique Chaudière-Laporte (1986-1991).....	17
2.1.5 Conseil économique Chutes-de-la-Chaudière (1992-1998).....	17
2.2 Implantation des CLD	18
2.3 L'implantation du CLD des Chutes-de-la-Chaudière.....	18
Conclusion.....	21
3. La dimension institutionnelle.....	22
3.1 Les acteurs à l'interne	22
3.1.1 L'assemblée générale	22
3.1.2 Les membres.....	22
3.1.3 Le conseil d'administration.....	23
3.1.4 Le conseil exécutif	25
3.1.5 La direction	26
3.1.6 Les employés	26
3.1.7 Les usagers.....	28
3.2 Le réseau.....	28
3.3 Les rapports avec l'extérieur	28
3.4 Les règles juridiques et législatives.....	29

4. La dimension organisationnelle	30
4.1 La mission et les objectifs	30
4.2 Les mandats et responsabilités.....	31
4.3 Les services et produits offerts	31
4.4 La production et l'organisation du travail.....	32
4.5 Les données financières	33
4.5.1 <i>Les revenus et dépenses.....</i>	<i>33</i>
4.5.2 <i>Le bilan du CLD pour l'exercice se terminant le 31 décembre.....</i>	<i>35</i>
Conclusion.....	37
Troisième partie : Le bilan et l'avenir du CLD des Chutes-de-la-Chaudière	38
5. Éléments de synthèse et de bilan.....	38
5.1 Sur le plan des réalisations	38
5.2 Sur le plan de l'économie sociale	39
6. Perspectives anticipées	40
Conclusion.....	42
Bibliographie	43
Annexe A.....	45

Liste des figures et tableaux

Figures

- Figure 1 : Région Chaudière-Appalaches avec les 11 MRC..... 2
- Figure 2 : Municipalités de la MRC Chutes-de-la-Chaudière 3

Tableaux

- Tableau 1 : Caractéristiques démographiques de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière, de la région administrative Chaudière-Appalaches et de la province de Québec, 1991-96. 9
- Tableau 2 : Caractéristiques socio-économiques de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière, de la région administrative Chaudière-Appalaches et de la province de Québec, 1991 et 1996.11
- Tableau 3 : Synthèse complète des dénominations sociales passées, de leurs présidents, directeurs généraux ainsi que les commissaires industriels.15
- Tableau 4 : Étapes ayant menés à l'implantation du CLD des Chutes-de-la-Chaudière.....19
- Tableau 5 : Représentation par collège électoral des membres du CLD des Chutes-de-la-Chaudière, 1999.23
- Tableau 6 : Représentation du conseil d'administration par collège électoral, 1999.....24
- Tableau 7 : Corps d'emplois, classes d'emploi et échelles salariales des employés du CLD des Chutes-de-la-Chaudière, 1999.27
- Tableau 8 : Revenus du CÉCC et du CLD de 1994 à 1999.....34
- Tableau 9 : Dépenses du CÉCC et du CLD de 1994 à 1999.....35
- Tableau 10 : Bilan du CLD pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1998.....36
- Tableau 11 : Bilan des fonds d'aide financière.....37
- Tableau 12 : Interventions des professionnels du CLD.38
- Tableau 13 : Plan local d'action pour l'économie et l'emploi.....41
- Tableau 14 : Données sur les villes de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière45

Abréviations, sigles et acronymes

CÉCC	Conseil économique Chutes-de-la-Chaudière
CÉCL	Conseil économique Chaudière Laporte
CIL	Corporation industrielle Laporte
CJE	Carrefour jeunesse-emploi
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
CLSC	Centre local de services communautaires
CODÉCC	Conseil de développement économique Chutes-de-la-Chaudière
CRD	Conseil régional de développement
CRCDCA	Conseil régional de concertation et de développement de Chaudière-Appalaches
DRHC	Développement des ressources humaines du Canada
FÉS	Fonds d'économie sociale
FJP	Fonds jeunes promoteurs
FLI	Fonds local d'investissement
MRC	Municipalité régionale de comté
MIC	Ministère de l'industrie et du commerce
SOLIDE	Société locale d'investissement et de développement de l'emploi

Résumé

Le présent travail se subdivise essentiellement en trois parties dont voici quelques indications :

Première partie : Le contexte d'émergence et l'histoire de la promotion économique dans le territoire des Chutes-de-la-Chaudière

Nous présentons d'abord la localisation de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière. Nous relatons ensuite les faits historiques entourant la délimitation de ce territoire et nous comparons des données démographiques et socio-économiques avec la région plus vaste qu'est Chaudière-Appalaches et avec le Québec. Une description des organismes précédant le CLD des Chutes-de-la-Chaudière est faite par la suite. Enfin, nous abordons brièvement l'implantation des CLD au Québec, en mettant toutefois l'emphase sur celui des Chutes-de-la-Chaudière.

Deuxième partie: Le profil du CLD des Chutes-de-la-Chaudière

Suite à la description du contexte d'émergence du CLD des Chutes-de-la-Chaudière, la seconde partie de ce travail aborde les dimensions institutionnelle et organisationnelle du CLD des Chutes-de-la-Chaudière.

Troisième partie: Le bilan et l'avenir du CLD des Chutes-de-la-Chaudière

Le cinquième chapitre traite des éléments de synthèse et de bilan. Le chapitre suivant, soit le sixième et dernier chapitre, présente les perspectives anticipées pour les trois prochaines années.

Présentation générale

La monographie du Centre local de développement (CLD) des Chutes-de-la-Chaudière est basée sur le plan suggéré par le «Guide de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale» (Comeau, 1996). Les renseignements présentés dans cet essai tirent leur origine de plusieurs sources. Tout d'abord, l'organisme a fourni les documents suivants: rapports annuels, documents promotionnels, règlements généraux et quelques publications gouvernementales. Des entrevues ont aussi été réalisées dans les premiers mois de 1999 afin de compléter l'information écrite. Monsieur Roger Noël, directeur de la ville de Saint-Nicolas, a donné des informations sur l'histoire de l'organisation à partir de sa création. Monsieur Denis Grenier, ancien maire de Saint-Romuald, a complété cet historique. L'implantation du CLD des Chutes-de-la-Chaudière par un comité provisoire a été expliquée par Monsieur Jean-Luc Daigle qui en était le président. Enfin, le directeur du CLD en l'an 2000, Monsieur Raymond Gouin, a décrit le fonctionnement à l'interne de l'organisation. Le personnel en place a aussi collaboré d'une façon ou d'une autre à l'étude.

L'historique du territoire des Chutes-de-la-Chaudière repose sur les informations provenant du schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté (MRC) et de quelques autres volumes mentionnés dans la bibliographie. Les catalogues de recensement de Statistiques Canada ont été utiles pour dresser le profil démographique et socio-économique de ce territoire.

La monographie du CLD des Chutes-de-la-Chaudière est composée de trois parties. La première présente le contexte d'émergence et l'histoire de la promotion économique dans la MRC des Chutes-de-la-Chaudière de 1974 à aujourd'hui. La seconde propose le profil du CLD des Chutes-de-la-Chaudière en 1999. Enfin, la troisième porte un regard sur le bilan et sur les perspectives qu'anticipe le CLD pour le futur.

Première partie : Le contexte d'émergence et l'histoire de la promotion économique dans le territoire des Chutes-de-la-Chaudière

1. La municipalité régionale de comté Chutes-de-la-Chaudière

Le portrait du territoire couvert par l'actuel CLD des Chutes-de-la-Chaudière est présenté en abordant les éléments tels la localisation, l'histoire de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière ainsi que les données démographiques et socio-économiques de sa population.

1.1 Localisation

La MRC des Chutes-de-la-Chaudière est située sur la rive-sud de Québec, dans la région administrative Chaudière-Appalaches, plus précisément « à la tête des ponts » de Québec et Pierre-Laporte. Cette MRC est entourée à l'est par la MRC de Desjardins, à l'ouest par la MRC de Lotbinière, au sud par la MRC Nouvelle-Beauce et au nord par le fleuve Saint-Laurent (figure 1). Elle fait partie de la circonscription électorale provinciale des Chutes-de-la-Chaudière et de la circonscription électorale fédérale de Lévis - Chutes-de-la-Chaudière. Huit municipalités sont regroupées dans la MRC (figure 2). L'autoroute 20 traverse la MRC d'est en ouest alors que l'autoroute 73 la traverse du nord au sud.

Figure 1 : Région Chaudière-Appalaches avec les 11 MRC

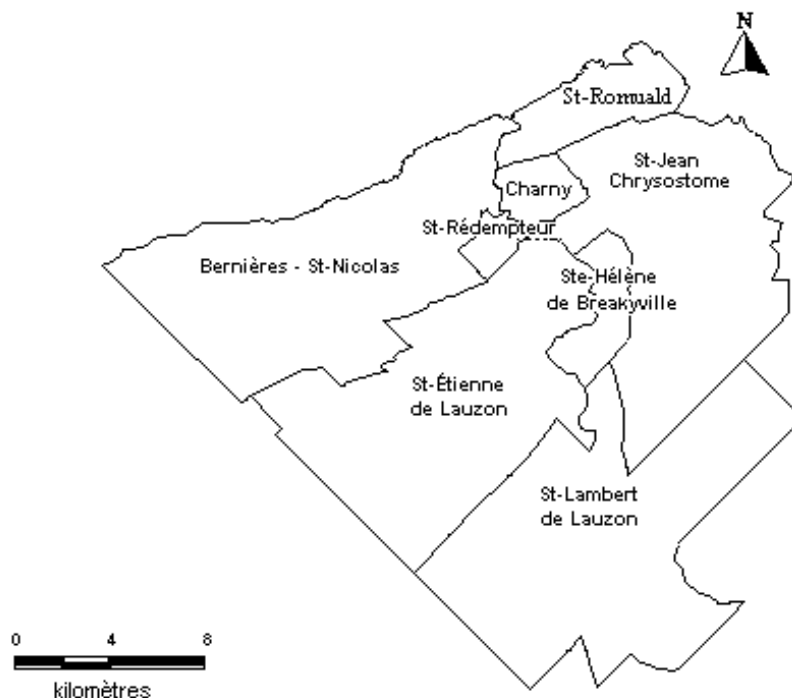
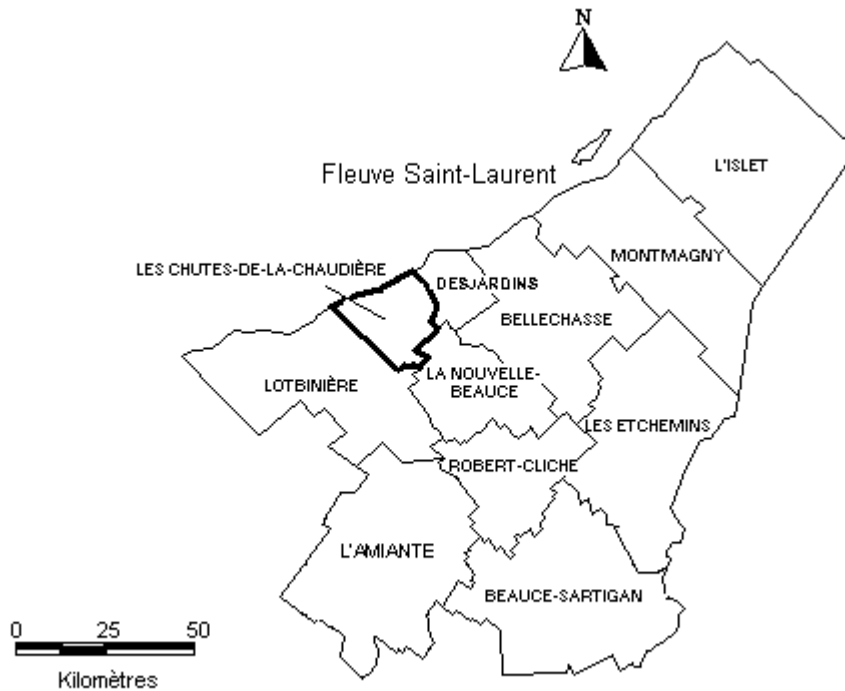


Figure 2 : Municipalités de la MRC Chutes-de-la-Chaudière



Le relief de la MRC fait partie des basses terres du Saint-Laurent. À Saint-Nicolas, la falaise atteint une hauteur de 80 mètres. Deux cours d'eau majeurs sillonnent les villes de la MRC. Il s'agit de la rivière Chaudière et de la rivière Etchemin qui est limitrophe, à l'est, à la MRC de Desjardins. La superficie territoriale est de 418,02 km² et on y dénombre, en 1996, 75 598 habitants. Quatre des huit municipalités ont un parc industriel. Toutefois, la municipalité de Saint-Romuald en a deux. Ces cinq parcs représentent une superficie de 12 millions de m² et accueillent 280 entreprises manufacturières ainsi que 4 467 emplois (Conseil économique Chutes-de-la-Chaudière, 1997: 7). La ville de Charny ainsi que celle de Saint-Romuald se caractérisent par un secteur tertiaire développé, car elles comptent plusieurs commerces et entreprises de services. Par exemple, nous retrouvons plusieurs restaurants, institutions financières ainsi que de nombreux services personnels. La municipalité de Saint-Lambert quant à elle, se distingue par un bon nombre de fermes. L'annexe 1 nous présente, de façon détaillée, différents aspects pour chacune des huit villes de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière.

1.2 Les principaux faits historiques

L'histoire de la MRC présentée dans cette section provient de plusieurs sources, étant donné que les huit municipalités ont chacune leur histoire. Ainsi, certains faits ont eu un impact sur quelques villes seulement, alors que d'autres faits concernent l'ensemble.

La croissance de la Rive-sud (MRC Chutes-de-la-Chaudière et de Desjardins) favorise, en 1854, l'implantation d'un terminal de chemin de fer à Lévis. L'actuelle ville de Charny ainsi que celle de Saint-Rédempteur sont marquées par le transport ferroviaire qui est la principale activité économique pendant plusieurs années. L'embarquement des passagers se fait à partir des gares de Bernières, Sainte-Hélène de Breakeyville et Saint-Lambert. La cour de triage Joffre de Charny, auparavant cour de triage de l'Hétrière, nécessite la construction de bâtiments et d'installations diverses. Ceux-ci en font un centre de triage et de transbordement ferroviaire unique (Bergeron, 1984: 27). Par ailleurs, Lachance (1997) parle de centre névralgique du transport ferroviaire dans l'est du Canada.

Les voyageurs qui arrivent par l'autoroute 20 de Montréal ou de Rivière-du-Loup ne se doutent pas des différents travaux réalisés pour relier les rives est et ouest de la rivière Chaudière, afin de pouvoir la traverser. En 1891, le gouvernement décide de construire un pont au-dessus de cette rivière à la hauteur de Saint-Romuald pour remplacer le bateau qui transportait les gens de part et d'autre de la rivière. Le pont Garneau devient alors un lien rapide entre les deux rives et par la suite, le seul accès au pont de Québec pour les résidents de l'est de la Chaudière. Sa démolition a lieu en 1955 pour des raisons d'affluence et de sécurité. Cependant, les piliers sont toujours présents (Bergeron et Gariépy, 1994). L'actuel pont traversant la rivière Chaudière est construit en 1930, pour pallier au pont Garneau. Ce nouveau pont favorise grandement l'accès au pont de Québec. Bref, cette rivière a toujours constitué un obstacle aux gens désirant se rendre vers Lévis ou Lotbinière.

Alors que le seul moyen disponible pour traverser le fleuve à l'époque est le bateau, la corporation de Québec prend l'initiative, en 1851, d'acheminer une demande au gouverneur général pour la construction d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent. La compagnie du pont de Québec est fondée en 1887, mais ce n'est qu'en 1900 qu'elle reçoit l'appui financier pour débiter le projet. Son emplacement est à l'embouchure de la rivière Chaudière à Saint-Romuald et il est de type cantilever. Le choix du site se fait en fonction de l'étroitesse du fleuve à cet endroit. On parle d'environ un kilomètre.

Les travaux de construction vont bon train quand le 29 août 1907, la partie sud de la charpente s'effondre car les membranes inférieures se rompent. En 1908, la reconstruction du pont de Québec

est autorisée par le gouvernement du Canada. Huit ans plus tard, soit le 11 septembre 1916, une deuxième tragédie se produit. Alors qu'il ne restait plus que la travée centrale à hisser, elle cède quelques heures après le début de l'opération. Les travaux de la pose de la travée centrale recommencent en juin 1917 et se terminent le 20 septembre de la même année. Il faut 68 élévations à cette travée pour pouvoir compléter le pont. En 1929, une voie carrossable payante est ouverte, permettant ainsi de traverser le fleuve en train et aussi en voiture. Cinquante ans de travail de conception et d'assemblage pour en arriver à ce que plusieurs appellent la huitième merveille du monde (L'Hébreux, 1986).

Il n'en demeure pas moins que le pont de Québec représente aujourd'hui « le pont cantilever le plus long jamais construit » (Ministère des Transports 1975:31). Le rapport des commissaires du havre du Québec, en 1917 mentionne que:

Le pont du Québec a mis la ville et le district de Québec en communication directe avec la rive sud du Saint-Laurent et les États-Unis. Elle a rendu possible l'entrée des nombreux chemins de fer, sillonnant jusqu'alors la rive sud, dans la ville du Québec dont les jetées et les facilités de transport maritime pourraient être utilisées à l'avenir dans une plus large mesure (Cadrin, 1984: 33).

À partir des années 1950, on constate un engorgement sur le pont de Québec. C'est pourquoi en 1961, un mémoire est présenté au gouvernement pour démontrer qu'il serait utile d'avoir un autre pont traversant le Saint-Laurent, compte-tenu de l'affluence sur le pont de Québec. Le bureau de l'industrie et du commerce du Québec métropolitain propose, en 1963, trois solutions face à ce mémoire: le percement d'un tunnel entre les deux rives, la construction d'un nouveau pont entre les deux rives ou bien l'augmentation de la capacité du pont de Québec. Évidemment, cette dernière solution, bien que moins coûteuse, ne fait que reporter à plus tard la construction d'un deuxième pont. À ce moment, un projet près de la traverse de Lévis est déjà considéré peu opportun. Le 11 juillet 1963, le gouvernement Lesage annonce qu'il y aura bel et bien la construction d'un autre pont à l'ouest du pont de Québec, il aura six voies et sera suspendu. La mise en chantier débute en avril 1965 et cinq ans plus tard, le Premier ministre Robert Bourassa inaugure le pont Pierre-Laporte en mémoire du ministre du même nom, assassiné en octobre de cette même année. Les années 1960 marquent également une étape importante avec la construction de l'autoroute transcanadienne qu'on appelle autoroute 20, maintenant Jean Lesage.

La construction du pont Laporte devait réduire la circulation du pont de Québec. Cependant, compte tenu que plusieurs familles sont venues s'installer sur la rive-sud et le pont encore aujourd'hui, la densité de la circulation sur les deux ponts demeure importante. On parle de 107 000 véhicules traversant le pont Pierre-Laporte chaque jour et près de 23 000 sur le pont de Québec. Ainsi, en 1993, on décide de modifier les deux voies du pont de Québec pour en faire une troisième, qui un peu plus tard, devient réversible. Ceci a grandement contribué à réduire l'affluence à l'approche des

ponts. La preuve est rapidement faite, car autour de 6 500 véhicules de plus passent à l'heure pendant cette année de transition (Ministère des transports, 1996: 69, 225).

Peu de temps après la construction de ce pont, le ministère des transports affirme déjà, en parlant de ce lien routier, que « le pont Pierre-Laporte participe non seulement au dégagement total dans le domaine du transport terrestre mais il satisfait aussi les exigences grandissantes de la mobilité urbaine dans la capitale provinciale » (Ministère des transports 1975: 14).

L'impact principal de ce nouveau pont se manifeste dans le nombre croissant de familles qui s'installent surtout à Bernières et Saint-Nicolas. De 1971 à 1976, la population de Saint-Nicolas augmente de 88 % alors que pour Bernières c'est 114,2 %. Cependant, la croissance est étonnante de 1971 à 1981. La population de ces deux mêmes villes augmente de 156,9 % et de 339,4 % (Bergeron et Gariépy, 1994: 84-85). Par ailleurs, Hulbert (1994: 10) rapporte que « l'ouverture du pont Laporte, en 1971, lance sur la rive-sud un boom urbain de type banlieue dont le rythme n'a pas fléchi jusqu'à aujourd'hui ».

Une nouvelle artère amène des constructions résidentielles à ses abords, soit à Sainte-Hélène de Breakeyville et à Saint-Étienne. Toutefois, la ville de Charny exproprie 26 maisons après en avoir déménagé plusieurs (Lachance, 1997: 232). L'autoroute 73, communément appelée « autoroute de la Beauce », est en construction à partir de 1975.

Le 6 novembre 1979, le gouvernement du Québec adopte le projet de loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisme, qui décrète la formation des MRC. Elles sont créées pour répondre à un besoin de concertation et de collaboration régionales. Le but est de solutionner des problèmes d'aménagement du territoire qui débordent des limites administratives et du champ de compétence des municipalités locales. Il existe maintenant 96 MRC au Québec. La plupart d'entre elles ont été constituées par le gouvernement du Québec entre 1981 et 1984, à la suite d'une consultation effectuée auprès des représentants municipaux et des populations concernés en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme. C'est en 1981 qu'est constituée la MRC des Chutes-de-la-Chaudière qui regroupe à ce moment 9 municipalités: Bernières, Charny, Saint-Étienne, Saint-Jean Chrysostome, Sainte-Hélène de Breakyville, Saint-Lambert, Saint-Nicolas, Saint-Rédempteur et Saint-Romuald.

Mis à part la polyvalente de Charny, construite dans les années 1970, nommée école exemplaire en 1995, trois autres écoles secondaires, de premier cycle, ont vu le jour depuis le milieu des années 1980. Ceci est le résultat de l'augmentation croissante de la population, si bien que depuis 1982, une bonne partie des élèves de 6^{ième} année de Saint-Jean Chrysostome doivent aller terminer leurs études primaires à Saint-Romuald, dans la ville voisine, pour pallier le manque de places dans leur propre ville.

Financé en bonne partie par les gens d'affaires de Charny en 1981, l'aquaréna abrite glace et piscine sous un même toit. C'est la seule piscine intérieure du territoire. Des locaux sont aussi aménagés pour offrir des activités socioculturelles.

En 1985, on implante le centre local de services communautaires (CLSC) dans la MRC. Sa mission se caractérise par la promotion, la prévention, le dépistage social et médical auprès de la population. Il s'agit d'un service de première ligne desservant diverses clientèles. L'équipe de professionnels se compose de travailleurs sociaux, psychologues, infirmiers, médecins, inhalothérapeutes, ergothérapeutes, physiothérapeutes et d'éducateurs.

Comprenant plusieurs MRC dont celle des Chutes-de-la-Chaudière, la région administrative Chaudière-Appalaches porte le numéro 12 et existe depuis 1987. Auparavant, elle faisait partie de la région de Québec. Plutôt que de comporter un seul centre urbain, elle en a plusieurs : Lévis, Montmagny, Saint-Georges, Ste-Marie, Saint-Romuald et Thetford Mines.

La municipalité de Saint-Lambert intègre, en 1988, la circonscription électorale des Chutes-de-la-Chaudière, quittant ainsi celle de Beauce-Nord. Il est plus logique selon le conseil municipal d'appartenir à cette circonscription compte tenu des affinités et des dossiers communs qu'elle a avec les autres villes de la MRC (*Le Soleil*, 29 janvier 1992 : B8).

Depuis 1993, le Parc des Chutes-de-la-Chaudière de Charny vit de grandes transformations. En effet, la firme Innergex de Charny obtient l'appel de proposition pour reconstruire le barrage et la centrale hydroélectrique. Cette dernière est remise en opération en 1999, après 30 ans d'inactivité. Elle est exploitée de 1901 à 1969. La production d'électricité est de l'ordre de 24 mégawatt. La centrale peut générer suffisamment d'électricité pour répondre aux besoins d'environ 5 000 familles. Le projet répond aux attentes et aux préoccupations de la MRC, des organismes représentant le milieu ainsi que des recommandations du bureau des audiences publiques sur l'environnement. Le promoteur prévoit réaménager, dès l'été 1999, le parc des Chutes-de-la-Chaudière, lieu très fréquenté. D'ailleurs, il n'est pas rare d'y voir une centaine de voitures lors de belles journées d'été, notamment les fins de semaine (Innergex, 1998).

Deux municipalités fusionnent en 1994, il s'agit de Bernières et Saint-Nicolas. Suite à un référendum portant sur le choix du nom de la ville, les citoyens optent pour que cette grande ville de près de 15 000 habitants se nomme Saint-Nicolas. Cette fusion explique pourquoi le nombre de municipalités de la MRC passe de neuf à huit. Cependant, on nomme le parc industriel, « parc industriel Bernières ».

En 1997, les corps de police de Chaudière Est et Ouest fusionnent également pour devenir la Régie de la Sécurité publique Chaudière-Etchemins. Seule la municipalité de Saint-Lambert n'en fait pas partie. Les villes de Saint-Romuald, de Saint-Jean Chrysostome et de Charny administrent la Régie. Celle-ci offre des services aux autres municipalités qui se trouvent à être clientes.

La MRC des Chutes-de-la-Chaudière est l'hôte à l'hiver 1997, de la 32^{ième} finale des Jeux du Québec. Pendant 10 jours, 3 300 athlètes prennent part aux compétitions et 4 500 bénévoles donnent de leur temps lors de la tenue des jeux. Les retombées économiques sont l'ordre de 5,4 millions de dollars (MRC des Chutes-de-la-Chaudière, 1998).

Une autre fusion a lieu, cette fois au sein des commissions scolaires. Ainsi, les Commissions scolaires de Lotbinière, de Lévis et des Chutes-de-la-Chaudière portent depuis 1998, le nom de la Commission scolaire des Navigateurs, le fleuve étant le concept de référence.

Le seul hôpital de la MRC se situe dans la ville de Charny et porte le nom de son fondateur, le Dr Paul Gilbert. Depuis sa fondation en 1932, deux agrandissements ont lieu (1935-38 et 1947-48) mais pour palier une fois de plus au manque d'espace, on construit, en 1986, un nouvel hôpital à quelques kilomètres de son emplacement initial. Près de 12 ans plus tard, on y fait un agrandissement, précisément pour l'ajout de lits. Cela coïncide avec l'arrivée d'une nouvelle structure, le complexe de santé et CLSC Paul Gilbert qui unit hôpital et CLSC sous une même gestion. Il s'agit donc d'un établissement multi-vocationnel qui offre une gamme complète de services courants en santé et services sociaux pour la population de quelques MRC des environs. Des services spécialisés sont aussi offerts. Mis à part l'urgence et les chirurgies d'un jour, le complexe de santé et CLSC Paul Gilbert est aussi un centre d'hébergement et de soins de longue durée pour les personnes en perte d'autonomie.

L'ensemble des villes de la MRC partage 28 ententes intermunicipales. Petit détail généalogique, les patronymes les plus répandus à l'intérieur de la MRC sont Couture, Côté, Roberge, Roy, Cantin, Boucher et Samson (Chouinard, 1984: 4).

Parmi les projets qui seront réalisés prochainement, il y a la construction d'un centre multi-services de formation professionnelle dont l'investissement atteint de 6,5 millions \$, lequel sera situé à Saint-Romuald et créera 250 emplois.

Les travaux de la « Route verte » débutent à l'été 1999 dans les villes de la MRC. Ainsi les résidents peuvent parcourir plusieurs kilomètres à vélo à travers les huit villes.

1.3 Quelques statistiques concernant le territoire

Dans cette section, nous abordons les données de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière, de la région administrative Chaudière-Appalaches (12) et de l'ensemble du Québec afin de bien définir la situation du territoire étudié par rapport aux deux autres. Pour ce faire, nous retenons les données des recensements de 1991 et 1996.

1.3.1 Les données démographiques

Nous retrouvons dans le tableau 1, les données ayant trait à la démographie (population totale, densité, sexe, groupe d'âge, proportion des familles monoparentales, taux de naissances et de décès).

La population totale de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière s'accroît de 12 % entre 1991 et 1996, tel que le démontre le tableau 1. Cette MRC connaît la plus importante croissance démographique de la région administrative. Puisque la population totale augmentant d'année en année, la densité de la population par km² augmente également. Près de 20 personnes de plus par km² s'ajoutent entre 1991 et 1996 même si la superficie du territoire de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière ne représente que 2,8 % de celle de la région et que 0,03 % de la province. Voilà pourquoi le Québec et la région ont une densité démographique largement inférieure à celle de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière.

Tableau 1 : Caractéristiques démographiques de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière, de la région administrative Chaudière-Appalaches et de la province de Québec, 1991-96.

Caractéristiques	1991			1996		
	MRC	Région	Québec	MRC	Région	Québec
Population totale	67 475	367 653	6 895 963	75 598	380 496	7 138 795
Superficie du territoire (km ²)	418	14 980	1 375 82			
Densité (personnes par km ²)	161,4	24,6	5,1	180,8	25,4	5,3
Hommes	49,6 %	49,7 %	49,0 %	49,6 %	49,7 %	49,0 %
Femmes	50,4 %	50,3 %	51,0 %	50,4 %	50,3 %	51,0 %
0-14 ans	26,7 %	22,7 %	2,0 %	23,3 %	20,4 %	19,2 %
15-24 ans	12,5 %	13,9 %	13,5 %	14,3 %	14,1 %	13,3 %
25-44 ans	39,9 %	33,6 %	34,4 %	35,9 %	31,2 %	32,7 %
45-64 ans	15,1 %	19,5 %	21,0 %	20,5 %	22,4 %	22,8 %
65 ans et +	5,5 %	10,3 %	11,1 %	6,0 %	11,9 %	12,1 %
Familles monoparentales	10,8 %	11,5 %	14,3 %	12,8 %	12,5 %	15,9 %
Naissances / 1000 habitants	17,4	13,4	13,8	13,9	11,0	11,7
Décès / 1000 habitants	3,4	6,8	7,0	Nd	6,8	7,2

(BSQ, 1998; CLD, 1999a; CRCDC, 1994a, 1994b; DRHC, 1998; Statistiques Canada 1991, catalogue # 93-305, 95-325).

La proportion des hommes et des femmes demeure la même lors des deux derniers recensements. C'est le groupe d'âge des 25-44 ans qui est le plus important numériquement en 1996, comme c'est le cas dans la région et le Québec. Il apparaît que les personnes habitant la MRC sont vieillissantes, car en 1991, près de 40 % de la population se retrouve dans la tranche des 25-44 ans et 15 % dans celle des 45-64 ans; en 1996, 36 % est dans les 25-44 et 20,5 % dans la suivante. Ce que perd, en 1996, la catégorie des 25-44 ans par rapport à 1991, les 45-64 ans le gagne.

Quant au nombre de familles monoparentales dans la MRC, il augmente légèrement entre les deux périodes de recensement (hausse de 2 %). Cette augmentation correspond à la tendance observée dans la province, mais elle s'avère plus importante que dans la région Chaudière-Appalaches.

En portant un regard sur le nombre de naissances pour 1996, la MRC a un taux de 17,4 naissances par mille habitants, ce qui est supérieur à la région (13,7) et au Québec (13,8). D'ailleurs, la MRC a été surnommée la « pouponnière de Chaudière-Appalaches » en 1991 (CLD, 1999b: 5). Bien que le taux de naissances baisse de près de 20 % entre les deux recensements, celui de la MRC Chutes-de-la-Chaudière demeure l'un des plus importants au Québec. Enfin, le taux des décès de la région et de la province, en 1991, s'avère le double de ce que l'on retrouve dans la MRC.

En somme, avec une bonne croissance démographique et peu de décès annuellement, la population totale augmente chaque année. Cette augmentation, entre 1991 et 1996, est suffisamment forte pour accroître la densité de la population, sans toutefois faire changer la proportion des hommes et des femmes. Le groupe d'âge le plus important demeure le même en 1991 et en 1996, soit celui des 25-44 ans. À la lumière de ces données, la MRC semble avoir une meilleure situation que la région administrative dans laquelle elle s'inscrit ainsi que dans la province.

1.3.2 Les données socio-économiques

Le tableau 2 présente les données concernant la population active, le taux de chômage, le taux d'activité, le revenu d'emploi moyen, la proportion d'emplois par secteurs d'activité, le mode d'occupation ainsi que la scolarité universitaire.

La MRC Chutes-de-la-Chaudière peut se compter chanceuse d'avoir un taux de chômage aussi peu élevé que 7,3 % en 1991, et de 7,8 % en 1996, alors qu'il frôle les 12 % pour le Québec pendant ces deux années de référence.

Parallèlement à la croissance démographique, la population active augmente de 11 % entre 1991 et 1996, sur le territoire de la MRC, tant chez les hommes que les femmes. Elle reste quasi stagnante dans la région et dans l'ensemble du Québec.

**Tableau 2 : Caractéristiques socio-économiques de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière,
de la région administrative Chaudière-Appalaches
et de la province de Québec, 1991 et 1996.**

Caractéristiques	1991			1996		
	MRC	Région	Québec	MRC	Région	Québec
Population active ¹	36 585	192 670	3 537 640	41 190	187 105	3 536 205
Hommes	20 285	107 870	1 923 440	22 265	105 730	1 944 100
Femmes	15 790	84 800	1 517 375	18 925	81 360	1 592 105
Taux de chômage ² (H et F)	7,3 %	9,9 %	12,1 %	7,8 %	9,5 %	11,8 %
Hommes	6,4 %	9,8 %	12,0 %	7,5 %	9,7 %	12,3 %
Femmes	8,4 %	10,0 %	12,1 %	8,1 %	9,4 %	11,2 %
Taux de Chômage						
15-24 ans	14,8 %	15,9 %	18,6 %	15,9 %	15,6 %	19,1 %
25 et +	6,0 %	8,7 %	10,8 %	nd	nd	nd
Taux d'activité ³ (H et F)	73,8 %	62,9 %	65,1 %	71,7 %	62,9 %	62,3 %
Hommes	84,1 %	73,2 %	74,7 %	78,4 %	71,6 %	70,5 %
Femmes	63,9 %	52,5 %	56,0 %	65,1 %	54,5 %	54,6 %
Revenu d'emploi moyen						
Hommes	31 314 \$	23 507 \$	28 001 \$	31 962 \$	24 802 \$	28 436 \$
Femmes	17 769 \$	13 430 \$	16 512 \$	19 564 \$	14 864 \$	17 836 \$
Emplois par secteur						
Primaire	2,7 %	9,7 %	4,0 %	2,4 %	8,4 %	3,7 %
Secondaire	19,9 %	27,1 %	23,8 %	17,5 %	27,8 %	22,0 %
Tertiaire	77,4 %	62,3 %	72,2 %	80,1 %	63,8 %	74,3 %
Mode d'occupation						
Propriétaires	74,7 %	74,8 %	44,6 %	73,4 %	72,2 %	56,5 %
Locataires	25,3 %	25,2 %	44,4 %	26,6 %	27,8 %	43,4 %
Études universitaires	13,2 %	6,7 %	10,3 %	15,3 %	8,1 %	12,2 %

(BSQ, 1998; DRHC, 1998; Statistique Canada, Recensement 1991, catalogue # 95-325, 95-326, 95-332).

Dans la MRC des Chutes-de-la Chaudière, les hommes ont un plus faible taux de chômage, un plus haut taux d'activité et un revenu d'emploi plus élevé que les femmes. Il est intéressant de noter que, lors du recensement de 1996, tant au Québec que dans la région, les femmes ont un taux de chômage plus faible (11,2 %, 9,4 %) que les hommes (12,3 %, 9,7 %). Hélène Lapointe, économiste au Développement des ressources humaines du Canada pour la région de Chaudière-Appalaches, explique :

¹ Population active : tous les membres de la population civile hors institution et âgés de 15 ans et plus qui détiennent un emploi ou qui sont en chômage.

² Taux de chômage, population en chômage / population active, exprimé en %.

³ Taux d'activité, population active / population adulte, exprimé en %.

Qu'il arrive qu'on observe un taux de chômage inférieur chez les femmes, ce n'est pas quelque chose d'exceptionnel. Au cours de la dernière décennie, le taux de chômage chez ces dernières a été plus stable que chez les hommes. Les femmes ont souvent tendance à se retirer du marché du travail plutôt que d'être chômeuses lorsque la conjoncture économique n'est pas favorable, alors que les hommes deviennent nombreux à chercher du travail, donc plus de fluctuations par rapport aux périodes de forte activité (réponse par courriel).

Lorsque l'on regarde le taux de chômage par tranche d'âge, on constate, en 1991, que les 15-24 ans connaissent un taux de chômage relativement élevé, sans doute à cause de la crise économique du début des années 1980. L'annexe 2 fait état des différents taux de chômage sur les trois territoires étudiés.

Le taux d'activité baisse entre 1991 et 1996 pour chacun des trois territoires étudiés. La diminution la plus importante se situe chez les hommes de la MRC ; on parle alors d'une diminution de l'activité d'au moins 5,5%. Par contre, la situation des femmes de la MRC en matière d'occupation s'améliore, car le taux d'activité augmente. Il n'en demeure pas moins que la MRC conserve un taux d'activité supérieur à la région administrative et au Québec.

La tendance voulant que les hommes gagnent un revenu plus élevé que les femmes est confirmée. En effet on note une différence d'au moins 10 000 \$ entre les revenus d'emploi des hommes et des femmes en 1991 et 1996. Dans la MRC, le revenu des hommes n'augmente pas vraiment au cours des deux années de référence. Cependant, celui des femmes s'accroît de près de 2 000 \$ annuellement.

Les emplois qu'offrent les entreprises de la MRC, en 1996, sont en majorité dans le secteur tertiaire, c'est-à-dire dans les services (80,1 %) comparativement à la région qui se caractérise par le secteur de la transformation (68,3 %). Depuis 1991, le nombre d'emplois dans les secteurs primaires et secondaires diminue légèrement au profit du secteur tertiaire. Autant dans la région que dans la province, le secteur primaire offre proportionnellement de moins en moins d'emplois.

Dans la MRC, le secteur primaire se caractérise, en 1996, par des entreprises d'exploitation de fruits et légumes, de fermes laitières et d'érablières. En fait, plus de 550 emplois se rapportent à l'agriculture, très peu dans les mines et carrières et aucun dans les forêts. La presque totalité des terrains forestiers appartient à des particuliers (CRCDC: 1994a).

Nous pouvons affirmer que les entreprises de la MRC sont des PME, car la moyenne d'employés par entreprise est de 16. Gallet Sécurité internationale et Estrudex Aluminium sont deux entreprises qui ont des filiales hors Québec. La banque de données du CLD indique qu'il y a 65 entreprises manufacturières qui exportent. Parmi les secteurs bien représentés dans la MRC, en 1996, nous retrouvons la fabrication de produits métalliques ainsi que les aliments et boissons. À eux seuls, ces types d'entreprises regroupent 38 % de la main d'œuvre manufacturière. L'industrie du meuble et

du bois est aussi numériquement importante. Le plus gros employeur de la MRC demeure la Raffinerie Ultramar de Saint-Romuald, avec 270 employés (CRCDCA,1994b: 7).

Toujours en 1996, plus de 80 % du secteur tertiaire de la MRC regroupe des emplois dans le commerce, l'hébergement, la restauration et les services personnels. C'est d'ailleurs dans ce secteur que les étudiants obtiennent plus facilement des emplois d'été.

Le recensement de 1996, indique qu'il y a plus d'hommes (11,6 %) que de femmes (4,65 %) qui sont travailleurs autonomes dans la MRC. C'est 8,58 % de la population active qui se retrouve sous cette catégorie.

Sur le plan social, la proportion des modes d'occupation du logement par les propriétaires et les locataires demeure sensiblement la même de 1991 à 1996, à la fois pour la MRC et la région. Cependant, il semble que cette proportion change pour l'ensemble du Québec : plus de personnes deviennent propriétaires. Lorsque nous nous attardons au plus haut niveau de scolarité atteint chez la population de 15 ans et plus, nous pouvons nous rendre compte que les personnes détenant des études universitaires avec un baccalauréat ou un diplôme supérieur sont plus nombreuses en 1996 qu'en 1991 (DRHC, 1998: 25). Dans la MRC Chutes-de-la-Chaudière, la population a davantage fréquenté l'université que celle de la région ou du Québec où l'on fait davantage d'études universitaires en obtenant un diplôme ou non. Les données sur la constitution des familles dans la MRC nous révèlent, en 1996, une proportion presque égale de ménages à deux personnes (29,5 %) et à quatre ou cinq personnes (30 %).

Bref, à la lumière des précédentes données statistiques, il nous est possible de constater que la MRC des Chutes-de-la-Chaudière détient une situation privilégiée par rapport à la région administrative Chaudière-Appalaches et aussi face à la province. Le taux de chômage est bas, le taux d'activité est plus élevé, les revenus d'emploi sont relativement élevés et les gens plus scolarisés qu'ailleurs.

2. La promotion économique dans le territoire des Chutes-de-la-Chaudière

Le CLD des Chutes-de-la-Chaudière est en opération depuis le 6 avril 1998. Auparavant, une même entité, ayant eu plusieurs dénominations veillait au développement économique de ce territoire. Dans cette partie, nous relatons cette succession d'organismes. En guise de synthèse, le tableau 3 de la page suivante présente les dénominations sociales et les présidents, les directeurs généraux ainsi que les commissaires industriels ayant œuvré dans cette instance de développement. Nous abordons également l'implantation des CLD au Québec et particulièrement celle des Chutes-de-la-Chaudière.

2.1 Les organismes

2.1.1 Commission industrielle Laporte (1974-1980)

C'est en juin 1974 qu'est fondé le premier organisme à but non lucratif de promotion industrielle régionale appelé Commission industrielle Laporte. L'idée vient d'un professionnel de la ville de Bernières, Roger Noël, qui fait déjà de la promotion industrielle pour sa ville. Selon lui, il est utile pour Bernières de se regrouper avec d'autres municipalités afin d'agir ensemble vers un même objectif : attirer des industries sur la rive-sud. À ce moment, l'organisme dessert quatre municipalités (Bernières, Saint-Étienne-de-Lauzon, Saint-Nicolas et Saint-Rédempteur). Les débuts sont véritablement annoncés avec une subvention gouvernementale et l'embauche de deux personnes à demi-temps. Les villes concernées contribuent à la moitié du financement et le gouvernement assume l'autre partie. Le genre d'intervention que l'on y fait est de nature promotionnelle par le biais de publicité dans les journaux locaux puis régionaux. Avec cette publicité, l'organisme intéresse les futurs investisseurs à s'implanter dans son territoire. Les contacts qu'ont les employés servent beaucoup à attirer des entreprises dans leur parc industriel. D'ailleurs, parmi les entreprises qui bénéficient de la Commission industrielle Laporte pour s'établir dans le parc industriel de Bernières, certaines existent toujours et vont bien, tel Honco (fabrication de bâtiment d'acier). La dénomination « Commission industrielle Laporte » a été conservée pendant six ans.

Tableau 3 : Synthèse complète des dénominations sociales passées, de leurs présidents, directeurs généraux ainsi que les commissaires industriels.

Année	Appellation	Adresse	Municipalités	Directeur général	Présidents	Commissaires Industriels
1974 1975 1976 1977 1978 1979	Commission industrielle Laporte	1250, rue Coop Bernières	Bernières, Saint-Étienne Saint-Nicolas et Saint-Rédempteur	Roger Noël	Georges-Émile Huot, Maire de Saint-Étienne Jacques Demers, Maire de Bernières	
1980 1981 1982 1983 1984 1985	Corporation industrielle Laporte (CIL)	625-B route Lagueux Bernières			Émile Dubois, Maire de Saint-Rédempteur Claude Noreau, Homme d'affaires	Bertrand Goulet
1986 1987 1988 1989	Conseil économique Chaudière-Laporte (CÉCL)	498, rue Aréna Bernières	Affiliation de Charny Saint-Jean Chrysostome et Saint-Romuald	Bertrand Goulet Alain d'Orsonnens	André Fortin, Homme d'affaires Yvan Canac-Marquis, Maire de Saint-Nicolas Patrick Quessy, Échevin Saint-Jean Roger Beaudry, Membre désigné Bernières	Roger Robitaille
1992 1993 1994 1995 1996 1997	Conseil économique des Chutes-de-la-Chaudière (CÉCC)	8100, rue du Blizzard Charny	Affiliation Ste-Hélène-de-Breakyville	Carole Voyzelle	Benoît Émond, Homme d'affaires Michel Auger, Homme d'affaires Réjean Blais, Homme d'affaires Léopold Bédard, Homme d'affaires	Réginald Dallaire Serge Belval ce joint au CÉCC
1985 1986	Corporation de développement économique des Chutes-de-la-Chaudière (CODÉCC)		Charny, Saint-Jean Chrysostome, Saint-Romuald		Denis Grenier, Maire de Saint-Romuald	
1998 1999	Centre local de développement des Chutes-de-la-Chaudière (CLD)	8100, rue du Blizzard Charny	Charny, Saint-Étienne, Saint-Jean Chysostome, Saint-Lambert, Saint-Nicolas, Saint-Rédempteur, Saint-Romuald, et Ste-Hélène-de-Breakeyville.	Raymond Gouin	Guy Duffort, Homme d'affaires Guy Duffort, Homme d'affaires	Serge Belval Réginald Dallaire

CÉCC (1993:13, 15).

2.1.2 Corporation industrielle Laporte (1980-1986)

Le 20 octobre 1980, la Commission industrielle Laporte change son appellation pour la *Corporation industrielle Laporte* (CIL) afin d'en faire un organisme permanent. Le bureau déménage mais demeure à Bernières. Son premier budget annuel (1980) est de 35 931 \$ et l'année financière se termine avec un surplus de 13 152 \$. En 1981, on embauche à plein temps un commissaire industriel. La mission du CIL est de promouvoir le développement industriel et commercial des municipalités du territoire de la région Laporte. Lors d'une participation au congrès annuel des commissaires industriels du Québec, en 1982, le CIL récolte deux des six oscars. Par la suite, on crée un bottin où figurent les coordonnées des gens d'affaires ainsi qu'un dossier économique. La CIL publie également de la documentation promotionnelle. En 1983, lors du forum de marketing et de la publicité, la CIL se mérite le grand prix de la publicité alors qu'elle est inscrite dans le secteur « commerce, service et industrie ». Deux autres oscars sont remportés lors du congrès des commissaires industriels du Québec.

Une première exposition régionale se tient en 1984 avec pour but de promouvoir les commerces et industries, les activités socioculturelles ainsi que la politique d'achat local dans la région Laporte; plus de 7 000 personnes s'y rendent. La stratégie de développement de cette année-là comporte quatre points : l'occupation rapide des locaux libres, la politique « d'achat chez-nous », la prise de conscience du territoire et du potentiel ainsi que la mise en valeur de ses avantages. Le premier élément de la stratégie est réalisé la première année. La CIL parraine, en 1985, la Corporation industrielle Laporte Jeunesse qui vise la création d'emplois chez les jeunes. Elle a aussi à cœur la sauvegarde du transport en commun et la création d'une éventuelle régie de transport. Un autre projet permet à des étudiants de recenser le nombre d'entreprises et d'employés du territoire grâce au programme fédéral Défi.

Un forum d'orientation sur l'avenir de la région Laporte se tient en 1985. Par le biais de discussions de groupe, les participants indiquent quelles devraient être les préoccupations majeures de la CIL pour 1986 : la production d'un document sur la région Laporte et la mise sur pied d'un fonds d'investissement pour le développement d'entreprises et la création d'emplois. L'amélioration de la circulation inter-rive fait aussi partie des préoccupations (Commission Industrielle Laporte, 1984 et 1985).

2.1.3 Corporation de développement économique Chutes-de-la-Chaudière (1985-1986)

Alors que les municipalités à l'ouest de la rivière Chaudière possèdent leur organisme de promotion économique, les municipalités de l'est en veulent un, compte tenu que la ville de Saint-Romuald a un grand centre industriel. Les maires des trois villes intéressées (Charny, Saint-Jean Chrysostome

et Saint-Romuald) se mettent à négocier avec la CIL pour se joindre à elle, mais sans succès. Les trois maires fondent alors, en 1985, la Corporation de développement économique Chutes-de-la-Chaudière (CODÉCC). Les objectifs de cette dernière sont de favoriser l'expansion industrielle, commerciale et touristique de la région, faire connaître les avantages économiques de ce territoire, offrir de l'aide pour faire progresser les entreprises en plus d'en attirer de nouvelles. Le ministère de l'Industrie et du commerce (MIC) ne s'oppose pas à cette nouvelle organisation mais il répartit la subvention qu'il accorde chaque année à la CIL entre celle-ci et la CODÉCC, car le MIC considère qu'il s'agit du même territoire. Le MIC se ravise et favorise la création d'une seule corporation de développement économique par MRC, susceptibles alors de favoriser l'augmentation et la spécification des services aux entreprises ainsi que l'utilisation plus rationnelle des ressources humaines et financières. La courte existence de la CODÉCC ne permet pas d'atteindre des résultats significatifs.

2.1.4 Conseil économique Chaudière-Laporte (1986-1991)

Quelques années passent et le 2 juillet 1986, la CIL devient le Conseil économique Chaudière-Laporte (CÉCL) résultant de la fusion de deux organismes: la CIL et de la CODÉCC. Les villes de Charny, Saint-Jean Chrysostome et Saint-Romuald s'affilient à celles situées à l'ouest de la rivière Chaudière. Le CÉCL établit son siège social dans de nouveaux locaux à Bernières. L'informatisation se produit en 1989 et la municipalité de Saint-Lambert s'ajoute, en 1991, aux sept autres qui sont déjà membres du CÉCL.

Au conseil d'administration, chaque ville bénéficie d'un vote. La présidence est tirée au hasard et dépendamment de la provenance résidentielle de celui qui l'occupe, c'est-à-dire à l'est ou ouest de la rivière Chaudière, le second poste, en l'occurrence la vice-présidence, est attribué à un représentant de l'autre territoire. Le vice-président devient président l'année suivante. Le comité exécutif est formé de quatre membres, deux de l'est et deux de l'ouest de la Chaudière. Le financement est assuré en fonction de la population et de l'évaluation foncière normalisée. Lors de la création de cet organisme, le CÉCL conserve le personnel de la CIL avec les mêmes conditions de travail. En 1991, une première se produit au sein du conseil d'administration: quatre membres du monde des affaires siègent au conseil exécutif. La mise à jour des cahiers techniques et l'édition de celui de Saint-Lambert sont réalisées par un étudiant participant au programme Défi 1991 (Conseil Économique Chaudière-Laporte, 1989 et 1991).

2.1.5 Conseil économique Chutes-de-la-Chaudière (1992-1998)

Une troisième dénomination se produit en 1992. Plus représentatif parce qu'il regroupe toutes les municipalités de la MRC, le Conseil économique des Chutes-de-la-Chaudière (CÉCC) remplace le

CÉCL. Cette nouvelle organisation a pour but « de promouvoir le développement économique et industriel de la région » (Conseil économique Chutes-de-la-Chaudière, 1992: 9). L'organisme déménage pour occuper des bureaux dans le même édifice que la MRC des Chutes-de-la-Chaudière à Charny. Le conseil d'administration se compose de 16 membres, contrairement à 13 pour l'organisation précédente. À partir de 1992, toutes les municipalités de la MRC font partie du CÉCC y compris Sainte-Hélène de Breakeyville qui s'y joint en 1992. Le programme « Sois ton propre patron » représente une nouvelle ressource pour les 18-35 ans.

À plusieurs reprises, le CÉCC participe à la télévision communautaire dans le cadre de l'émission « Lien direct » afin de donner de l'information tout en faisant la promotion de ses services et de ses activités. Le CÉCC embauche depuis 1993 un étudiant dans le cadre des « Placements carrière-été ». Subventionné par le Développement des ressources humaines du Canada (DRHC), ce programme permet la mise à jour des cahiers techniques concernant les parcs industriels et les espaces disponibles.

En poste à partir de 1995, la directrice générale remporte le prix d'excellence pour l'agent de développement économique au Québec. L'année suivante, dès les premiers mois, la société locale d'investissement et de développement de l'emploi (SOLIDE) est implantée. Ce fonds local de soutien à l'entrepreneuriat permet aux entrepreneurs d'avoir accès à un capital de risque pour réaliser leurs projets d'entreprises. Ce capital provient de dons d'entreprises, des caisses populaires situées dans la MRC, et d'une subvention du gouvernement du Québec. L'identité du CÉCC est conservée jusqu'à sa fermeture en mars 1998, pour faire place au CLD.

2.2 Implantation des CLD

La Politique du soutien au développement local et régional, rendue publique en avril 1997 par le ministre d'État des ressources naturelles et ministre responsable du Secrétariat au Développement des régions (SDR), Monsieur Guy Chevrette, est le point de départ de la création des centres locaux de développement. Les CLD sont implantés dans les territoires de MRC de sorte que chaque MRC a sur son territoire un CLD (ou plusieurs dans le cas des communautés urbaines). Une fois cette politique annoncée, il est de la responsabilité des gens du milieu concernés par le développement de l'économie et de l'emploi, de démarrer le processus d'implantation avec les comités provisoires.

2.3 L'implantation du CLD des Chutes-de-la-Chaudière

À l'assemblée générale annuelle du CÉCC en 1998, on décide de mettre fin aux activités de l'organisation une fois le CLD implanté. Le procès verbal de cette assemblée rapporte que:

sur proposition de M. Jean-Luc Daigle, secondé par M. Christian Jobin, il est résolu que le Conseil économique des Chutes-de-la-Chaudière cesse ses opérations à partir du 3 avril prochain et soit dissout sous l'autorité des lois et règlements applicables et des statuts constitutifs ledit organisme dans les délais imposés par ces dites lois et règlements.

Le tableau 4 illustre sommairement les étapes ayant mené à l'implantation du CLD des Chutes-de-la-Chaudière.

Tableau 4 : Étapes ayant menés à l'implantation du CLD des Chutes-de-la-Chaudière

Dates importantes	Événements
1 ^{er} avril 1997	Dévoilement de la politique d'implantation par le gouvernement.
21 octobre 1997	Fondation du comité provisoire
18 décembre 1997	Acceptation des recommandations du comité provisoire d'implantation du CLD par consultation de la MRC
Janvier 1998	Politique confirmée en vertu de la politique de soutien
9 janvier 1998	Émission des lettres patentes et déposées aux registres
3 - 4 février 1998	Consultations publiques, 175 personnes présentes
11 février 1998	Assemblée de fondation, 200 membres présents
17 février 1998	Demande d'agrégation
17 mars 1998	CLD agréée par le ministre
6 avril 1998	Début des opérations
25 juin 1998	Signature d'une entente de gestion
19 novembre 1998	Consultation publique du plan local d'action pour l'économie et l'emploi, 50 personnes présentes

L'implantation du CLD débute en octobre 1997 avec la formation d'un comité provisoire. Il est composé de 14 personnes concernées par le développement de l'économie et de l'emploi. Les 14 représentants appartiennent aux secteurs municipal, des affaires, communautaire, institutionnel, syndical et économique. Une seule femme siège sur ce comité. Les responsabilités du comité sont de formuler des recommandations au conseil de la MRC quant à l'implantation du CLD sur le modèle opérationnel suivant :

- La mission et les objectifs du CLD;
- les mandats et les responsabilités du CLD;
- la structure de fonctionnement du CLD;
- les organismes existants devant être abolis ou intégrés ou dont le mandat doit être revu suite à la mise en place du CLD;
- la composition du conseil d'administration et du comité exécutif.

Le contenu des nombreuses réunions qu'a le comité provisoire porte sur des éléments de réflexion en vue de préparer les recommandations mentionnées ci-dessus. De plus, les membres du comité provisoire sensibilisent les représentants du milieu pour s'assurer d'une mobilisation de leur part lors des assemblées de consultation et de fondation.

Les appuis que reçoit le comité provisoire proviennent essentiellement de la MRC, responsable de l'implantation. Comme l'avènement des CLD est nouveau, il arrive que le comité provisoire ait de

la difficulté à avoir de l'information sur les démarches à réaliser. Le secrétaire-trésorier de la MRC est la personne intermédiaire entre ce comité et le SDR.

Les subventions proviennent, d'une part, des huit municipalités membres de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière et, d'autre part, du gouvernement. Les municipalités contribuent au même montant qu'elles accordent au CÉCC en 1998, soit 246 750 \$ (9 mois d'opération). Aucun don d'entreprises privées n'est fait. Le capital de départ est de 399 614 \$ pour neuf mois d'opération.

Une des difficultés rencontrées pendant la période d'implantation concerne les promoteurs eux-mêmes, c'est-à-dire les membres du comité provisoire. Les représentants du monde municipal et ceux des affaires n'ont pas la même vision face à ce que va devenir le CLD des Chutes-de-la-Chaudière. Les gens d'affaires veulent ajuster le CÉCC et le rendre semblable à un CLD, sans nouvelle charte ni de lettres patentes. De leur côté, le monde municipal souhaite créer un nouveau conseil d'administration et un nouvel exécutif afin de représenter les différents secteurs d'activités. Puisque l'ancien conseil exécutif du CÉCC de 1997-1998 est constitué d'hommes d'affaires, on comprend leur crainte d'être moins bien représentés qu'avant dans cette nouvelle structure.

Au sein du comité de travail, des personnes manifestent un intérêt pour l'économie sociale, et l'emploi des femmes et des étudiants. Ces acteurs voient d'un bon œil un nouvel organisme préoccupé de ces questions. La représentation des femmes au sein du conseil d'administration est également évoquée, de même que la place des citoyens.

Les employés du CÉCC vivent de l'insécurité liée essentiellement à leur emploi : allait-on les mettre à pied ou les garder en poste? Tous les employés conservent leur emploi, à l'exception de la directrice générale : sa candidature n'est pas retenue pour le poste de direction.

Les recommandations faites par le comité provisoire sont acceptées par le conseil de la MRC et formellement adoptées en janvier 1998. Par la suite, les lettres patentes sont émises et deux consultations publiques ont lieu, auxquelles 175 personnes participent. Elles obtiennent de l'information sur le fonctionnement du CLD, son projet de règlements généraux (membership, cotisation annuelle, composition du conseil d'administration) et elles manifestent leurs attentes et leurs besoins.

L'assemblée de fondation se tient une semaine plus tard. Lors de cette assemblée, le comité provisoire est présenté aux quelque 200 personnes de l'assistance. Des informations sur les lettres patentes sont données. Les modifications aux règlements généraux suggérées lors des soirées de consultations publiques sont aussi présentées et adoptées. Le président du CÉCC transmet des informations concernant le financement du CLD, notamment le congé de cotisation annuelle au

cours de la première année d'opération du CLD. L'assemblée reconduit les vérificateurs du CÉCC au CLD. Enfin, l'élection du conseil d'administration se tient et 21 représentants, dont quatre femmes, sont élus. Suite à la formation du conseil d'administration, la tâche du comité provisoire d'implantation se termine, passant ainsi le flambeau aux nouveaux administrateurs élus.

L'hebdomadaire régional résume les soirées de consultation et l'assemblée de fondation ainsi:

Sur les 21 membres votants du conseil d'administration, six proviennent du secteur municipal (soit 29 %). Par ailleurs, un seul représentant du secteur municipal siège sur le comité exécutif comparativement à quatre pour le secteur économique et deux pour le social. Ce constat devrait suffire pour éteindre définitivement les craintes de certains représentants du milieu des affaires de voir les élus municipaux contrôler les destinées du CLD (Bouchard, 1998: 9).

Le début des opérations du CLD Chutes-de-la-Chaudière se déroule le 6 avril 1998 tel que le veut le SDR.

Conclusion

Cette première partie a présenté le contexte d'émergence du CLD des Chutes-de-la-Chaudière. Le premier chapitre montre que les liens ferroviaires et routiers contribuent au développement de la rive-sud, en particulier dans le secteur des Chutes-de-la-Chaudière. La construction des ponts de Québec et Laporte favorisent l'étalement urbain sur la rive-sud. Les données démographiques et socio-économiques démontrent la position favorable de la MRC face à la région Chaudière-Appalaches et à l'ensemble du Québec : une forte scolarisation des résidents, un faible taux de chômage, et une croissance démographique favorisée en partie par les naissances et, à l'instar du Québec, un nombre de familles monoparentales en hausse.

Le deuxième chapitre aborde l'histoire du développement économique en tenant compte des organismes et des personnes qui y oeuvrent depuis 1974. Malgré plusieurs dénominations, l'objectif de l'entité reste à peu près le même : promouvoir le développement économique dans le territoire et l'implantation d'entreprises. La mise sur pied du CLD favorise l'implication de nouveaux acteurs et introduit des préoccupations socio-économiques nouvelles liées, par exemple, à la place des femmes dans le développement et à l'économie sociale. Le CLD des Chutes-de-la-Chaudière ouvre finalement ses portes en avril 1998.

Deuxième partie: Le profil du CLD des Chutes-de-la-Chaudière.

3. La dimension institutionnelle

Lorsqu'on aborde la dimension institutionnelle on entend :

le système politique de l'entreprise dans un double sens: elle détermine d'abord la répartition des pouvoirs dans l'entreprise (les droits et responsabilités des parties); elle précise ensuite les procédures de prise de décisions qui lui permettent d'élaborer des politiques concernant à la fois son organisation interne et son adaptation à son environnement (Bélangier et Lévesque, 1994, cités par Comeau, 1996: 12).

Cette partie présente les acteurs à l'interne du CLD : le réseau de cet organisme, les rapports qu'il a avec l'extérieur ainsi que les règles juridiques et législatives.

3.1 Les acteurs à l'interne

Le CLD des Chutes-de-la-Chaudière est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, chapitre C-38, article 218. Les changements de dénomination décrits précédemment amènent une nouvelle mission pour le CLD, qui est de « favoriser le développement économique, social et culturel durable dans la MRC des Chutes-de-la-Chaudière » (CLD, 1998: 3). Les lettres patentes du CLD stipulent que « la corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tout profit d'autres gains de semblable nature que pourrait faire la corporation seront utilisés uniquement pour la poursuite de ses objets » (CLD, 1998: 3).

Parmi les différents acteurs que nous retrouvons à l'interne, notons l'assemblée générale, le conseil d'administration, le conseil exécutif, la direction, les employés, les membres et les usagers. Nous nous basons sur le contenu des règlements généraux du CLD pour présenter ces acteurs.

3.1.1 L'assemblée générale

L'assemblée générale annuelle se produit à l'intérieur des 90 jours suivant la fin de l'année financière. Les buts de cette assemblée sont de procéder à l'examen et à l'approbation des états-financiers, de recevoir le rapport annuel des administrateurs et d'entériner la désignation ou l'élection, par collège électoral, des administrateurs tel que le stipule l'article 4.2 des règlements généraux. De plus, les membres se prononcent sur le choix des vérificateurs pour l'année à venir. De façon générale, l'assemblée est convoquée au moins dix jours à l'avance et, pour qu'elle ait lieu, le quorum est fixé à 25 membres en règle. Lorsque le vote est nécessaire, il est fait à main levée. Cependant, la majorité des membres présents peut exiger un vote secret.

3.1.2 Les membres

Peut être membre du CLD toute personne morale (entreprise, association ou coopérative) ayant son siège social ou son entreprise sur le territoire de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière ou œuvrant sur ce même territoire, et qui se conforme aux règles d'adhésion. Il peut aussi s'agir de personnes

physiques, intéressées au développement socio-économique de la MRC et dont la résidence principale est dans la MRC. Chaque membre appartient à un collège électoral et est susceptible d'être élu représentant et de siéger au conseil d'administration. Le tableau 5 rappelle les différents collèges électoraux dans lesquels sont dénombrés les membres. Aucune cotisation annuelle ne leur est demandée. Cependant, ils doivent renouveler leur statut au plus tard 10 jours avant l'assemblée annuelle.

Tableau 5 : Représentation par collège électoral des membres du CLD des Chutes-de-la-Chaudière, 1999.

Secteur municipal: 50 membres (15 %)

Nombre	Collège électoral
50	Municipal

Secteur économique: 200 représentants (60 %)

Nombre	Collège électoral
136	Affaires
18	Agroalimentaire
10	Coopérative
19	Culture et tourisme
15	Environnement
2	Syndicat

Secteur social: 76 représentants (25 %)

Nombre	Collège électoral
58	Communautaire
18	Institution

3.1.3 *Le conseil d'administration*

La formation du conseil d'administration demeure à la discrétion de chaque CLD. Cependant, le gouvernement émet certaines lignes directrices afin que ce conseil d'administration représente les partenaires locaux de l'économie et de l'emploi. Le tableau 6 à la page suivante illustre la composition du conseil d'administration.

Le conseil d'administration du CLD des Chutes-de-la-Chaudière est formé de 24 administrateurs. Sur ce nombre, 21 ont droit de vote et représentent différents secteurs. Le secteur municipal a six représentants. Le secteur économique en a neuf et avec une provenance variée ; quatre représentants sont du monde des affaires et les secteurs de l'agriculture, des coopératives, de la culture et du tourisme, de l'environnement et du monde syndical ont chacun un délégué. Le secteur social a cinq représentants dont trois viennent du secteur d'activité communautaire et deux des institutions

(éducation et santé). Un dernier administrateur est coopté⁴. Trois autres personnes font aussi partie du conseil d'administration sans toutefois détenir un droit de vote. Il s'agit du directeur général du CLD des Chutes-de-la-Chaudière, le directeur général du Centre local d'emploi (CLE) des Chutes-de-la-Chaudière ainsi que le sous-ministre adjoint au SDR de Chaudière-Appalaches. De plus, le député provincial du territoire, le secrétaire-trésorier de la MRC ainsi que le préfet peuvent participer aux assemblées du conseil d'administration mais n'ont pas droit de vote. Ils assistent à titre d'observateurs. Dans le secteur social, deux des cinq postes sont réservés à une femme et à un jeune de moins de 30 ans ou à une personne œuvrant au sein d'un organisme voué à la condition des jeunes.

Chacun des représentants est élu par collège électoral. Les représentants du monde des affaires sont élus par les membres de ce secteur. Ceux du monde communautaire le sont par des membres de ce secteur d'activités, et ainsi de suite. Cependant, les représentants du secteur municipal sont élus de façon différente, car une rotation a lieu entre les huit municipalités chaque année.

Tableau 6 : Représentation du conseil d'administration par collège électoral, 1999.

Secteur municipal: 6 représentants

Nombre	Collège électoral	Entreprise / Organisme
6	Municipal	Villes de Charny; Saint-Étienne; Saint-Jean Chrysostome; Ste-Hélène de Breakyeville; Saint-Lambert; Saint-Romuald.

Secteur économique: 9 représentants

Nombre	Collège électoral	Entreprise / Organisme
4	Affaires	Société informatique Multi-Solutions; Raymond, Chabot, Grant, Thornton; Innergex inc.; Services conseils et formation Jean Boily
1	Agroalimentaire	François et Lise Méthot inc.
1	Coopérative	<i>Vacant</i>
1	Culture et tourisme	Idéaction Groupe Conseil Ltée
1	Environnement	Maurice Boutin Architecte
1	Syndicat	Syndicat de la fonction publique du Québec

Secteur social: 5 représentants

Nombre	Collège électoral	Entreprise / Organisme
3	Communautaire	Transition'Elle; Jeunes étudiants au travail; Maison des jeunes de Saint-Romuald
2	Institution	Complexe de santé et CLSC Paul Gilbert; Commission scolaire des Navigateurs

⁴ Coopté signifie qu'une personne est nommée parmi les membres de la corporation par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration administre la corporation. Il prend les décisions quant à l'attribution de l'aide financière qui lui est demandée, que ce soit pour l'entrepreneuriat privé ou pour l'économie sociale. En fait, son rôle premier est celui de s'occuper des grandes politiques et orientations de la corporation. L'embauche des employés réguliers se fait par le conseil d'administration. Toute dépense excédant 3 000 \$ doit être approuvée par le conseil d'administration. Les décisions sont prises par résolutions lors de séances du conseil d'administration. Pour qu'elles soient effectives, le quorum doit être respecté.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués au moins cinq jours à l'avance pour les séances. La fréquence de celles-ci est variable, car elles sont tenues selon les besoins de la corporation. Toutefois, le conseil tient au minimum six séances au cours d'une année. Pour l'année 1998, on compte 12 séances.

Aucun membre du conseil d'administration n'est rémunéré pour participer aux séances du conseil d'administration quoique les dépenses encourues, dans l'exercice de leurs fonctions, sont assumées par le CLD dans la mesure où elles sont jugées pertinentes.

3.1.4 Le conseil exécutif

Suite à l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration élu forme le conseil exécutif. Il est composé de sept administrateurs qui ont chacun un droit de vote. Sur les sept postes, deux sont réservés obligatoirement à un représentant municipal et à un représentant du monde des affaires. Dans l'organigramme, nous retrouvons un poste de président, de vice-président, de secrétaire, de trésorier et les trois autres postes sont ceux de directeurs de la corporation. La durée du mandat des membres du comité exécutif est d'une année.

Le directeur général du CLD peut assister aux assemblées du comité exécutif mais il n'a pas droit de vote, tout comme le député provincial. Notons que la participation de deux administrateurs du conseil d'administration non-votants est permise à ce comité. Les notes et les procès-verbaux sont rédigés par l'adjointe administrative du CLD.

Mis à part l'embauche du directeur général, le conseil exécutif est responsable du personnel. Il peut aussi émettre des recommandations au conseil d'administration sur les dossiers, telles les hausses salariales des employés, mais la décision appartient toujours au conseil d'administration.

Le conseil exécutif s'occupe de l'administration quotidienne du CLD, c'est-à-dire des dépenses courantes d'opération et de fonctionnement de la corporation. Ainsi, les décisions quant aux dépenses ne dépassant pas 3 000 \$ sont prises par le conseil exécutif. Il est aussi de sa tâche d'étudier les nouveaux dossiers, de rencontrer les promoteurs en vue de faire des recommandations

au conseil d'administration qui accepte ou pas ce qui est présenté. Il est également responsable de la mise en place de projets. La tenue de séances du conseil exécutif précède souvent un conseil d'administration en vue de bien préparer les dossiers qui y sont présentés. En 1998, le conseil exécutif a tenu 15 séances.

3.1.5 La direction

Le directeur général est l'employé principal de la corporation. Il est en poste depuis le début des opérations du CLD, soit en avril 1998. Il gère entièrement les activités administratives du CLD. Ainsi, il est de son devoir d'exécuter toutes les décisions prises par le conseil d'administration et le conseil exécutif. Ses responsabilités sont de préparer des dossiers pour les présenter au conseil d'administration ou bien à l'exécutif, entretenir la relation avec le milieu afin de développer des liens avec les partenaires socio-économiques, représenter l'organisme auprès du Conseil régional de concertation et de développement de Chaudière-Appalaches (CRCDCA) entre autres, assurer la concertation avec les partenaires, superviser le personnel du CLD et voir à la progression des dossiers. De plus en plus, il intervient dans les projets touchant la collectivité (centre de formation et transport en commun, par exemple). Bref, la direction assume le lien entre l'appareil administratif et le milieu.

Le conseil d'administration autorise le directeur général à effectuer des dépenses ne dépassant pas 1 000 \$ sans obtenir d'autorisation préalable. Sa semaine normale de travail est de 35 heures, bien qu'il lui arrive fréquemment de dépasser ce nombre d'heures, étant donné les nombreuses réunions auxquelles il doit assister en soirée. Toutefois, il n'est pas rémunéré pour les heures excédentaires. Il ne fait pas partie du personnel régulier; il est contractuel. Son contrat est renouvelable chaque année. Son taux horaire est cependant confidentiel.

3.1.6 Les employés

En date d'août 1999, les employés du CLD Chutes-de-la-Chaudière sont au nombre de neuf, deux hommes et six femmes travaillant à temps plein, et une employée à temps partiel. De ce nombre, sept sont réguliers et deux sont contractuels. L'âge des employés varie de 23 à 59 ans avec une moyenne de 35 ans. Deux corps d'emplois existent: professionnel et soutien.

Le premier corps d'emplois professionnels regroupe deux commissaires industriels: l'un est responsable du développement de projets et l'autre des analyses financières. Un agent de développement s'occupe du volet jeunesse tandis qu'un autre se charge de la recherche et du développement. Tout autre professionnel embauché ferait partie de cette catégorie.

Les employés appartenant au corps d'emploi de soutien occupent les postes d'adjointe administrative et de secrétaire-réceptionniste. C'est souvent cette personne qui établit le premier

contact avec les membres ou les usagers. Notons que tous les employés travaillent 35 heures par semaine, mais il n'est pas rare qu'ils dépassent ce temps. Dans ce cas, aucune heure supplémentaire n'est payée. Il revient à la direction de convenir d'une entente avec l'employé pour la reprise des heures accumulées. Les employés ont aussi des bénéfices marginaux auxquels ils cotisent avec l'employeur. Leurs échelles salariales respectives figurent dans le tableau 7. Aucune hiérarchie n'existe au sein des employés.

Tableau 7 : Corps d'emplois, classes d'emploi et échelles salariales des employés du CLD des Chutes-de-la-Chaudière, 1999.

		Classes d'emploi	Échelles salariales	
			Minimum	Maximum
Corps d'emplois	Professionnel	Commissaire industriel – Responsable du développement de projets	35 900 \$	50 260 \$
		Commissaire industriel – Analyste financier	35 900 \$	50 260 \$
		Agent de développement – Responsable du volet Jeunesse	31 480 \$	44 700 \$
		Agent de recherche et de développement	27 060 \$	37 880 \$
		Autres professionnels	24 570 \$	34 400 \$
	Soutien	Adjoint administratif	24 830 \$	35 750 \$
		Secrétaire-réceptionniste	20 690 \$	29 790 \$
		Autres employés de soutien	20 690 \$	29 790 \$

CLD, 1999a.

Le gouvernement fédéral subventionne, pendant la période estivale, le salaire d'un étudiant grâce aux placements carrière-été. La nature des mandats varie d'un été à un autre. Il arrive que la direction offre des heures de travail à l'étudiant une fois la subvention terminée et lorsqu'il y a du travail en surplus. C'est le cas de l'agente de recherche et de développement actuellement en poste qui, après avoir travaillé pendant les étés 1993 et 1994, à l'occasion de ce projet, est embauchée. De plus, l'étudiante qui a travaillé au cours de l'été 1998 occupe actuellement un poste à temps partiel.

C'est au directeur général ainsi qu'à quelques administrateurs du conseil d'administration que revient la tâche d'embaucher un employé, pour un poste régulier ou un poste contractuel de plus d'une année. Cependant, si un poste temporaire ou à temps partiel est ouvert, le comité exécutif peut procéder à l'embauche sans suivre la politique formelle d'embauche. Chaque nouvel employé reçoit, dès son embauche, « La politique relative aux conditions de travail du personnel du CLD des Chutes-de-la-Chaudière ». Dans ce document, les employés retrouvent plusieurs informations utiles et pertinentes. Tous les employés sont soumis à une période d'essai de six mois avant d'être considérés employés réguliers du CLD des Chutes-de-la-Chaudière.

3.1.7 Les usagers

Les usagers représentent les consommateurs des produits ou bien des services du CLD. Ils ne sont pas nécessairement membres. Les usagers sont, par exemple, les dirigeants d'entreprises, incluant les entreprises de l'économie sociale, les promoteurs qui ont un projet en démarrage, les organismes à but non lucratif, les coopérateurs qui envisagent de démarrer une entreprise de l'économie sociale ainsi que les entrepreneurs potentiels. Enfin, les citoyens peuvent avoir recours aux produits ou services du CLD pour différents motifs.

3.2 Le réseau

Le CLD des Chutes-de-la-Chaudière compte un important réseau de partenaires qu'on regroupe en trois secteurs. Le premier est le secteur municipal. Il inclut la MRC et des municipalités soit les maires, les conseillers et les directeurs généraux. Le second est le secteur économique regroupant des partenaires tels la Société de promotion économique du Québec métropolitain, la chambre de commerce de la rive-sud de Québec, la SOLIDE des Chutes-de-la-Chaudière, les associations de gens d'affaires, Chaudière-Appalaches Export, les institutions financières, le CLE et le Carrefour Jeunesse-Emploi (CJE) des Chutes-de-la-Chaudière, entre autres. Enfin, dans le secteur social, nous retrouvons la Maison des Jeunes de Saint-Romuald, Transition'Elle, la commission scolaire des Navigateurs ainsi que le complexe de santé et CLSC Paul-Gilbert. Les entreprises du territoire font aussi partie du réseau de même que les partenaires qui se retrouvent dans les collèges électoraux présentés précédemment.

3.3 Les rapports avec l'extérieur

Le CLD entretient des rapports réguliers avec son réseau. Souvent, le contact avec ce dernier se fait par l'intermédiaire des représentants sectoriels, la fonction de liaison étant une des raisons pour lesquelles ils sont élus. De plus, une relation de partenariat formel ou informel peut avoir lieu, selon les besoins. Actuellement, un partenariat est en cours entre le CLD, le CJE et le service aux entreprises de la commission scolaire des Navigateurs. Ces trois partenaires se sont regroupés pour mettre en place un site Internet de développement de l'entrepreneuriat local. Tous trois ont en commun cet intérêt : la réduction des coûts associés à leur projet. Une ressource humaine de l'extérieur, payée par le CLE des Chutes-de-la-Chaudière travaille pour le CLD dans le projet de soutien au travail autonome (STA).

La direction du CLD, les employés ou les membres du conseil d'administration ont l'occasion de siéger sur différents comités ou conseils d'administration s'ils le désirent. Parmi ceux-ci, notons le Conseil régional de concertation et de développement de Chaudière-Appalaches (CRCDDCA) et la Chambre de commerce de la Rive-sud. Les administrateurs du CLD sont les personnes qui

entretiennent davantage de rapports avec l'extérieur vu leur rôle. Les employés du CLD ont également un rôle de liaison avec des associations de gens d'affaires de la MRC. Chaque employé est attitré à une organisation pour laquelle il devient personne-ressource.

Le CLD n'envisage pour l'instant aucune forme de sous-traitance. Cela va à l'encontre du rôle de guichet unique qu'il veut être.

Comme dans plusieurs organisations, il existe un pouvoir informel notamment au conseil d'administration du CLD des Chutes-de-la-Chaudière. Son grand nombre d'administrateurs et leur représentativité font que les réseaux d'influence se manifestent. Par exemple, suite à la première ébauche du plan local d'action en 1999, les administrateurs ont consulté leur milieu. Une personne de la corporation nous a fait part que, lors des réunions de travail pour élaborer le plan local d'action pour l'économie et l'emploi, ces administrateurs sont arrivés avec des mandats et des propositions précises de changement.

L'implantation en 1998 était une phase plutôt administrative et les occasions «de faire aller son réseau» étaient relativement moins nombreuses. Toutefois, tout nous porte à croire que la deuxième année a été plus favorable à la création et la multiplication des réseaux informels, car plusieurs comités de travail sont, d'une certaine manière, le reflet des rapports qui existent dans la société.

3.4 Les règles juridiques et législatives

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les CLD ont été « imposés » en 1998. Leur implantation à travers le Québec, selon la politique de soutien au développement local et régional, détermine les règles juridiques et législatives qui les régissent. Pour les structures déjà existantes vouées au développement économique, trois possibilités d'implantation des CLD dans chaque territoire sont présentées. Premièrement, les corporations de développement économique en place peuvent se transformer pour devenir des CLD, si cela reçoit l'accord du milieu. Deuxièmement, les organismes similaires peuvent demeurer en fonction et le CLD s'implante à titre d'entité distincte. Enfin, le CLD peut être une nouvelle entité. Une certaine marge de manœuvre est laissée aux promoteurs, mais ils doivent implanter un CLD en tenant compte de la politique déjà établie (Secrétariat au développement des régions, 1997). Le CLD des Chutes-de-la-Chaudière a fait le choix de créer une nouvelle entité, en février 1998, comme il a été expliqué dans la partie 2.2.

La politique régissant le fonctionnement des CLD est relativement souple, ce qui donne une latitude aux intervenants. Les CLD ont donc des lignes directrices à suivre, mais ils peuvent parvenir aux résultats en utilisant des moyens qui leur sont propres. Ainsi, il leur est possible de s'adapter aux besoins de leur clientèle ou de leur territoire de sorte que la gestion d'un CLD diffère d'une MRC à

l'autre. Pour une population qui est plutôt jeune, un CLD peut supporter davantage la création de nouvelles entreprises, alors qu'un autre CLD favorise l'expansion d'entreprises existantes afin d'embaucher du nouveau personnel. Le support aux entrepreneurs pour maintenir leurs entreprises au-delà de trois ans d'opération est un autre type de besoin que peuvent prioriser certains CLD.

Le financement de chacun des CLD est assuré annuellement par les municipalités qu'il dessert ainsi que par le gouvernement du Québec. À l'aide d'une enveloppe intégrée de soutien au développement local, le ministre responsable du développement des régions établit des sommes pour chaque région. À partir d'une répartition interrégionale, le Conseil régional de développement propose au ministre une redistribution de l'enveloppe parmi les différents CLD de sa région. Par la suite, il ne reste plus au ministre qu'à approuver ou non la répartition faite. Suite à ces étapes, le CLD bénéficie des sommes qui assurent son fonctionnement. En contribuant au financement d'un seul organisme sans but lucratif, le gouvernement simplifie les choses pour le citoyen, donne cours aux dynamismes locaux et régionaux et appuie l'action des intervenants locaux. Parmi les interventions susceptibles d'utiliser ces sommes, nous retrouvons des études, des recherches, des services aux entreprises, des mesures de soutien à l'entrepreneuriat ainsi que du support financier pour des projets d'entreprises d'économie sociale.

Le CLD des Chutes-de-la-Chaudière dit bien fonctionner dans le cadre imposé par le SRD. Il trouve normal d'avoir des outils officiels de gestion en plus de rendre des comptes à son premier bailleur de fonds: la MRC.

4. La dimension organisationnelle

La dimension organisationnelle signifie : « L'agencement des moyens techniques et des ressources pour réaliser ses objectifs de production de biens ou de services » (Bélanger et Lévesque, 1994, cité par Comeau, 1996: 10)

Nous explorons la dimension organisationnelle du CLD des Chutes-de-la-Chaudière en décrivant sa mission et ses objectifs, ses mandats et responsabilités, les services et produits offerts, la production et l'organisation du travail ainsi que les données financières.

4.1 La mission et les objectifs

Le CLD a pour mission de « favoriser le développement économique, social et culturel durable dans la MRC des Chutes-de-la-Chaudière ». Ses objectifs sont les suivants :

- Supporter l'ensemble des acteurs du développement économique, social et culturel dans leurs projets;
- promouvoir les intérêts de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière;

- assurer la concertation de l'ensemble des intervenants économiques, sociaux et culturels du milieu;
- favoriser l'expansion industrielle, commerciale et touristique du territoire;
- favoriser le développement de projets structurants et de service à la collectivité.

4.2 Les mandats et responsabilités

Parmi les mandats et responsabilités qui s'avèrent les plus importants pour le CLD des Chutes-de-la-Chaudière, nous retrouvons l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique de développement pour le territoire de la MRC. Ce dernier se fait par le biais d'un plan local d'action pour l'économie et l'emploi. De plus, la mise sur pied d'un guichet multi-services de développement donne l'information, le support et les conseils nécessaires aux entreprises pour leurs projets, peu importe l'étape où ils sont rendus. Le CLD agit également à titre d'analyste financier et de gestionnaire pour certains programmes et fonds existants dont la SOLIDE. Enfin, il maximise les efforts de sollicitation auprès d'investisseurs cibles.

4.3 Les services et produits offerts

Les services que peut offrir le CLD sont variés et répondent ainsi à plusieurs besoins.

- Conseils techniques et professionnels, orientation et référence générale;
- aide à la réalisation de plans d'affaires;
- recherche de financement pour le démarrage ou l'expansion d'entreprise;
- recherche d'une localisation (locaux ou terrains vacants);
- support à la mise en marché;
- références à des services plus spécialisés en matière d'exportation, de normalisation, de formation de la main d'œuvre et de développement technologique;
- recherche, tri et diffusion de l'information pertinente aux entreprises et entrepreneurs concernés;
- aide financière.

Ces nombreux services sont aussi accompagnés de produits tels la mise à jour annuelle de répertoires sur les commerces et services, les industries, les locaux, les bâtiments et terrains disponibles. Ces informations s'avèrent cruciales lors d'un démarrage ou bien d'une expansion d'entreprise. Les cahiers techniques sur les cinq parcs industriels du territoire et le pôle de développement économique à la tête des ponts sont également mis à jour chaque année. Un site Internet diffuse de l'information générale sur le CLD, l'actualité et les villes de la MRC et propose également des liens avec d'autres sites.

Plusieurs formes d'aide financière sont disponibles. Elles sont regroupées en trois catégories: les fonds d'aide financière, les programmes et les mesures de soutien au développement.

Les entreprises ou les usagers ont accès à cette aide financière pour réaliser leurs projets. Toutefois, pour y être admissible, il faut rencontrer certains objectifs. Le projet présenté doit principalement favoriser la création ou l'expansion d'entreprises sur le territoire de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière, créer et maintenir des emplois viables et durables et diversifier la structure économique, entre autres choses.

Trois fonds d'aide sont dédiés à l'entrepreneuriat. Le premier est le Fonds local d'investissement (FLI). Il s'adresse aux personnes capables d'investir 25 % à 50 % du prêt accordé. Une somme variant de 5 000 \$ à 50 000 \$ peut être prêtée. Différents critères d'évaluation doivent être rencontrés par le projet tels le caractère innovateur, la création ou le maintien d'emplois.

Le Fonds Jeunes promoteurs (FPJ) s'adresse aux 18-35 ans ayant une formation ou une expérience pertinente dans un projet. Le candidat doit y consacrer un minimum de 35 heures par semaine afin que l'aide s'applique à l'un des trois volets suivants : la concrétisation de projet d'entreprise, la création d'une première entreprise ou la formation de l'entrepreneur.

Enfin, le Fonds d'économie sociale (FÉS) peut être accordé à tout organisme à but non lucratif ou coopératif dont le siège social est sur le territoire de la MRC Chutes-de-la-Chaudière et qui a des sources de financement diversifiées. Pour être admissible, le projet doit poursuivre une finalité sociale, répondre à un besoin social reconnu par la communauté, permettre la production ou l'amélioration d'un bien ou d'un service, en plus de générer des revenus d'exploitation.

Deux programmes d'aide financière sont sous la gestion du CLD. Tout d'abord la SOLIDE est un capital de développement qui est distribué sous forme de prêts garantis ou de prêts participatifs variant de 5 000\$ ou de 50 000\$, pour le démarrage ou l'expansion d'entreprises manufacturières. Le programme d'aide financière « Sois ton propre patron » (STTP) est financé par les Caisses populaires de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière et s'adresse aux jeunes entrepreneurs de 18 à 35 ans. Ceux-ci reçoivent des prêts sans intérêt pour réaliser leurs projets.

La mesure Soutien au travail autonome (STA) permet, grâce à Emploi-Québec, d'aider les prestataires de la sécurité du revenu et de l'assurance-emploi à se faire encadrer en vue de développer un projet d'entreprise. La mesure Suivi des jeunes entrepreneurs offre un support gratuit aux jeunes entrepreneurs qui ont une entreprise depuis moins de trois ans.

4.4 La production et l'organisation du travail

Un usager qui désire obtenir de l'information sur le CLD des Chutes-de-la-Chaudière ou sur les services offerts peut le faire de deux façons. Il peut se présenter en personne ou bien rejoindre le service par téléphone. Dans les deux cas, la secrétaire réceptionniste est la personne avec laquelle il

a son premier contact. Elle discute avec lui de son projet si tel est le cas et une fois le besoin identifié, elle le réfère à l'intervenant approprié. Elle peut également lui fournir de la documentation. Il peut arriver qu'un individu ne s'adresse pas au bon organisme. Au meilleur de ses connaissances, la secrétaire-réceptionniste lui indique qui peut l'aider davantage.

Chaque employé a son champ de compétences. Une personne qui souhaite se prévaloir des services du CLD est référée à un professionnel chargé de ce type d'intervention. Toutefois, la nature de son besoin peut impliquer la participation de plus d'un professionnel.

Une réunion de gestion se tient habituellement le lundi afin de faire la mise à jour des dossiers en cours. C'est aussi le moment, pour les employés, d'échanger de l'information.

4.5 Les données financières

Dans cette section, nous traitons des données financières du CLD des Chutes-de-la-Chaudière, en incluant les revenus et dépenses ainsi que le bilan. Malgré la dissolution du CÉCC, nous jugeons bon d'en inclure les données financières afin de faire une comparaison quinquennale globale, car le CLD est une corporation différente du CÉCC. Toutefois, cette comparaison doit être faite avec prudence parce que des catégories de revenus et de dépenses sont différentes.

4.5.1 Les revenus et dépenses

L'ensemble des revenus du CLD inclut les contributions des municipalités, les revenus financiers et de vente, les subventions et autres. Le tableau 8 présente les revenus du CÉCC et du CLD de 1994 à 1998.

Tableau 8 : Revenus du CÉCC et du CLD de 1994 à 1999.

REVENUS	1994 CÉCC (\$)	1995 CÉCC (\$)	1996 CÉCC (\$)	1997 CÉCC (\$)	1998* CLD (\$)
Contributions municipales	316 007	316 007	330 598	330 598	246 750
Revenus financiers	8 018	15 406	8 801	4 959	1 821
Revenus de produits	1 327	1 964	2 341	2 883	1 613
Surplus réservé		19 360	13 000	26 464	
Subvention Gouvernement du Canada					1 755
Subvention Gouvernement du Québec	85 500	90 250	95 000	95 000	
Fonctionnement					102 750
Économie sociale					28 500
Soutien au travail autonome	33 679	12 985	5 000	9 637	14 204
Subvention à l'emploi	7 999	6 318	4 592	4 614	
Commission Mirabel				5 000	
Subvention FIR			6 000		
Revenus – Mesure de suivi					2 221
Autres			12 300	4 451	
TOTAL	452 530	462 290	471 632	483 336	399 614
Acquisition d'immobilisation	3 975	24 453	1 212	5 671	

* 9 mois d'opération.

Les revenus que génère le CLD pour l'année 1998 totalisent 399 614 \$ pour une période de 9 mois d'opération. Les revenus les plus importants proviennent des huit municipalités membres du CLD et du gouvernement du Québec. Ce dernier contribue surtout au financement des fonds d'aide financière et d'une partie du fonctionnement. Le gouvernement du Canada accorde le salaire d'un étudiant dans le cadre du programme placement carrière-été. La mesure de suivi, la vente de produits ainsi que les intérêts procurent également des revenus. Les résultats financiers s'avèrent moins élevés que ceux des années précédentes, mais s'expliquent par la phase d'implantation qui change le rythme habituel des activités d'une organisation.

Les dépenses regroupent plusieurs catégories dont la rémunération, la formation, le loyer, l'entretien et autres. Le tableau suivant illustre les dépenses du CÉCC et du CLD de 1994 à 1998.

Tableau 9 : Dépenses du CÉCC et du CLD de 1994 à 1999

CHARGES	1994 CÉCC	1995 CÉCC	1996 CÉCC	1997 CÉCC	1998* CLD
Rémunération et charges sociales	236 465	296 079	311 007	335 778	246 870
Formation				4 414	2 750
Honoraires: consultants et professionnels	14 285	15 959	17 020	13 713	25 653
Voyages, réceptions et déplacements	22 948	28 649	26 995	19 291	11 568
Associations	2 592	3 443	4 298	5 065	2 255
Frais du conseil d'administration	2 308	3 107	3 869	2 193	1 365
Loyer	17 170	17 278	17 278	17 278	19 526
Taxes, licences et permis				934	977
Assurances	2 550	2 633	2 789	1 859	
Entretien et réparations	1 939	1 925	1 912	1 646	3 480
Acquisition d'immobilisations	3 975	24 453	1 212	5 671	
Abonnements et publications	1 619	1 480	1 337	970	830
Papeterie et fournitures de bureau	10 678	11 733	10 559	10 582	7 581
Entretien et équipement de bureau	6 535	6 739	5 084	6 937	6 978
Télécommunications, messagerie, poste	10 442	15 137	13 936	15 474	8 673
Divers	1 096	1 028	1 075	989	1 229
Assemblée générale annuelle				7 556	2 574
Publicité et promotion	30 223	56 007	50 856	30 038	8 343
Mauvaises créances				88	
Remboursement de capital et intérêts des contrats de location-acquisition		771	810	2 805	881
Intérêts et frais de banque	17 170	903	1 389	55	150
Documents relatifs aux parcs industriels	331	1 375			
Frais d'incorporation					214
Amortissement des immobilisations					4 813
Subventions économie sociale					28 500
Fonctionnement TOTAL	368 187\$	486 774\$	471 426\$	483 336\$	385 216\$
Excédents des revenus sur les dépenses	84 343 \$	(28 484) \$	206 \$	0 \$	14 398 \$

* 9 mois d'opération.

Les charges de 1998 sont de l'ordre de 385 216 \$. Nous pouvons constater que les dépenses des trois années précédentes sont supérieures à celles de 1998. La masse salariale, en 1998, a diminué par rapport à 1997, tout comme les frais du conseil d'administration, de l'assemblée générale annuelle ainsi que de la publicité et promotion. Toutefois, les frais d'honoraires et d'entretien du bâtiment s'avèrent plus élevés que par les années passées. L'année 1998 laisse un excédent de revenus sur les dépenses de 14 398\$ après neuf mois d'opérations.

4.5.2 Le bilan du CLD pour l'exercice se terminant le 31 décembre

Le tableau 10 donne les montants qui sont inclus dans l'actif soit l'encaisse, les placements temporaires et autres.

Tableau 10 : Bilan du CLD pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1998

ACTIF À COURT TERME	1994 CÉCC	1995 CÉCC	1996 CÉCC	1997 CÉCC	1998* CLD
Encaisse	124 988	69 132	18 856	18 503	142 161
Placement temporaire	80 000	40 000	76 350	41 376	56 500
Débiteur	7 957	20 618	4 940	33 804	45 692
Frais payés d'avance	2 875	3 656	13 320	6 233	1 867
Tranche de placement échéant au cours du prochain exercice					5 920
Placements					23 080
Immobilisations					29 027
	215 820 \$	133 406 \$	113 466 \$	99 916 \$	304 247 \$

PASSIF À COURT TERME	1994 CÉCC	1995 CÉCC	1996 CÉCC	1997 CÉCC	1998* CLD
Créditeurs et frais encourus	75 215	20 938	19 325	31 708	25 167
Revenus reportés	16 293	32 000	26 467	26 918	
Revenus perçus d'avance					100 313
Tranche de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition échéant au prochain exercice					2 325
Obligation découlant du contrat de location acquisition					4 261
Dette à long terme					135 862
	91 508 \$	52 932 \$	45 792 \$	58 706 \$	267 928 \$
Actifs Libres Réserveés	14 552	10 330	4 879	34 798	36 319
	109 760	70 138	62 795	6 412	
	124 312	80 468	67 674	41 201	
	215 820 \$	133 406 \$	113 406 \$	99 916 \$	304 247 \$

* 9 mois d'opération.

L'actif du CLD de 1998 est de loin supérieur à ceux des années précédentes compte tenu que lors de la fermeture du CÉCC, ces actifs ont été donnés au CLD, tout comme les montants du passif transférés. La comparaison entre les années s'avère difficile en raison du changement de structure en 1998. Toutefois, nous pouvons voir que l'encaisse, les placements et les immobilisations contribuent positivement à l'actif. Dans le passif, le CLD possède un surplus libre, ce qui lui donne dans les faits une marge de manœuvre supplémentaire.

Nous avons vu que l'aide financière au développement se divise en trois fonds. Le tableau suivant fait état du bilan de chacun d'eux.

Tableau 11 : Bilan des fonds d'aide financière.

Fonds	Budget 1998	Surplus 1998	Budget 1999	Disponibilité 1999
Fonds local d'investissement (FLI)	135 862	72 897	135 862	210 062
Fonds jeunes promoteurs (FJP)	33 812	33 812	45 082	78 894
Fonds économie sociale (FÉS)	75 313	46 813	80 417	127 230

CLD, 1999c.

La première année d'existence du CLD, en 1998, exige beaucoup d'énergie pour mettre en place l'organisme. Par conséquent, il s'avère que peu d'argent a été attribué dans les trois différents fonds, laissant un surplus dans chacun d'eux. Toutefois, la nouveauté de ces fonds fait aussi en sorte que seul un petit nombre de projets s'en prévalent. Le budget de 1999 s'ajoute au surplus de 1998, ce qui explique la disponibilité des fonds pour 1999.

Conclusion

Cette deuxième partie présente les dimensions institutionnelle et organisationnelle du CLD. La dimension institutionnelle a présenté les acteurs à l'interne impliqués dans le CLD. Le conseil d'administration est représenté par 24 membres de la collectivité, provenant de différents secteurs d'activités. Le partenariat entre le CLD et le réseau assure son fonctionnement, voire sa viabilité. Par ailleurs, la promotion du CLD se fait beaucoup par les rapports qu'il entretient avec l'extérieur. La création du CLD des Chutes-de-la-Chaudière, en 1998, n'est pas une volonté du milieu mais plutôt celle du gouvernement du Québec, quoique le milieu y donne sa couleur une fois les orientations et stratégies nationales déterminées.

La dimension organisationnelle a énoncé la mission du CLD qui est de « favoriser le développement économique, social et culturel durable dans la MRC des Chutes-de-la-Chaudière ». Nous avons traité de la production et l'organisation du travail pour comprendre le cheminement que fait un usager qui dépose une demande quelconque au CLD. Différents soutiens financiers sont offerts pour le démarrage ou l'expansion de projets d'affaires. Les revenus et dépenses de 1998, laissent un léger surplus au CLD. Enfin, le bilan s'avère plus élevé, en 1998, que par les années précédentes.

Troisième partie : Le bilan et l'avenir du CLD des Chutes-de-la-Chaudière

5. Éléments de synthèse et de bilan

Ce cinquième chapitre fait état des éléments de synthèse et de bilan sur les plans des réalisations, de l'économie sociale et de la société.

5.1 Sur le plan des réalisations

Au terme d'une année d'opération, le CLD des Chutes-de-la-Chaudière se porte bien, de dire le directeur. La première année (1998) est celle de l'implantation et la deuxième (1999) représente le passage à l'action. Cette première année permet de bien camper le financement, d'élaborer les règlements généraux, la politique relative aux conditions de travail ainsi que le plan local d'action pour l'économie et l'emploi. Le conseil d'administration se dit très fier du travail effectué. L'expérience de l'organisme précédent (CÉCC) a permis de former un personnel déjà familiarisé avec le développement économique. Les contacts des employés du CÉCC avec le réseau facilitent la poursuite des activités du nouvel organisme malgré la dissolution du CÉCC.

Les membres du CLD ont été sollicités en novembre 1998 pour faire connaître leur point de vue sur le plan local d'action pour l'économie et l'emploi lors d'une soirée de consultation. Cette soirée n'a réuni qu'une cinquantaine de membres sur une possibilité de 300. La direction mentionne également l'implantation du CLD à titre de réalisation, qui devient le seul organisme de promotion économique dans la MRC.

Les interventions des professionnels du CLD pour l'année 1998 donnent les résultats qui figurent dans le tableau suivant.

Tableau 12 : Interventions des professionnels du CLD.

Types d'intervention*	Démarrage	Expansion	Redressement	Total 1998
Consultation, orientation et référence	93	4	0	97
Localisation (terrain et local)	23	75	0	98
Recherche de financement	84	74	13	171
Mise en marché	13	24	3	40
Exportation		18	1	19
Formation / ressources humaines		4		4
Recherche et développement	3	11	1	15
Accompagnement et suivi	18	101	7	126
Aide au plan d'affaires	88			88
Total 1998	322	311	25	658

* Ces données excluent les volets STA, STTP, SOLIDE et mesure du suivi.

Nous remarquons que le nombre d'interventions, en 1998, concernaient principalement la recherche de financement ainsi que l'accompagnement et le suivi. Il y a autant de demandes pour le démarrage que pour l'expansion, alors que le support au redressement est peu demandé.

5.2 Sur le plan de l'économie sociale

Le CLD des Chutes-de-la-Chaudière, à l'instar des autres CLD, dispose d'un fonds d'économie sociale. Les critères qui s'appliquent afin de savoir si l'entreprise en est une d'économie sociale sont les suivants :

- Poursuivre une finalité sociale;
- répondre à un besoin social reconnu par la communauté;
- permettre la production ou l'amélioration d'un bien ou d'un service;
- générer des revenus d'exploitation.

L'enveloppe budgétaire pour cette aide financière est de 75 313 \$ pour les neuf premiers mois en 1998. Une somme de 49 000 \$ a déjà été investie dans deux projets qui ont permis de créer ou de maintenir 12 emplois, soit dix pour le Centre péri-ressources (mère-contact) et deux pour la ludothèque.

6. Perspectives anticipées

Au terme de sa première année d'existence (avril 1998), le CLD désire pour les prochaines années être davantage présent à ses membres. Pour ce faire, il songe à la possibilité de créer un bulletin d'information afin de les intéresser à s'impliquer et à participer. Un comité sur l'économie sociale doit être mis sur pied bientôt.

À court terme, pour l'année en cours (1999), cinq priorités ont été établies:

- Promotion et communication;
- accueil et information à la clientèle;
- aide à l'entrepreneuriat;
- animation du milieu, planification et prospection;
- partenariat et concertation.

À moyen terme, c'est-à-dire d'ici 2001, le CLD désire mettre en vigueur le plan local d'action pour l'économie et l'emploi, élaboré par la collectivité en novembre 1998, sous sa responsabilité (voir le tableau 13 à la page suivante). Nous retrouvons, dans ce plan, cinq grands axes auxquels 20 orientations sont rattachées. Le CLD voit au bon déroulement de ce plan; cependant, c'est l'ensemble du réseau qui se charge de l'appliquer en tenant compte de leur secteur d'activité. Ce plan est évolutif et peut être modifié en tout temps. Sans partenariat, la réalisation de ce plan sera grandement compromise.

Enfin, à long terme, le CLD prévoit travailler sur les dossiers que lui présentera le CRDCA. De plus, il sera à l'écoute de ce que désirent les municipalités. Cependant, une priorité demeure dans la MRC : un réseau de transport en commun entre toutes les municipalités de la MRC. De plus, le rapport Bédard sur la fiscalité municipale suggérant la création d'une seule ville sur la rive-sud devrait refaire surface.

Tableau 13 : Plan local d'action pour l'économie et l'emploi

AXE 1	<p>Supporter les jeunes et les femmes dans leur intégration à la vie socio-économique</p> <p>Orientations</p> <ul style="list-style-type: none"> 1- Aider les jeunes à participer à la vie économique et sociale 2- Valoriser l'entrepreneuriat auprès des jeunes 3- Soutenir les jeunes entrepreneurs 4- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes 5- Favoriser l'accès des femmes à des emplois durables et de qualité
AXE 2	<p>Encourager l'entrepreneuriat individuel et collectif</p> <p>Orientations</p> <ul style="list-style-type: none"> 6- Assurer un accueil dynamique distinctif et efficace aux entrepreneurs 7- Coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat 8- Soutenir les organismes à but non lucratif (OBNL) dans leur virage entrepreneurial 9- Promouvoir les services d'aide à l'entrepreneuriat
AXE 3	<p>Améliorer la compétitivité et la performance des entreprises</p> <p>Orientations</p> <ul style="list-style-type: none"> 10- Aider à réduire les contraintes auxquelles font face les entreprises 11- Soutenir les entreprises pour faire face aux nouveaux enjeux 12- Assurer l'adéquation entre les besoins de main d'œuvre et les activités de formation 13- Assurer la protection et le développement 14- Favoriser prioritairement l'implantation d'entreprises innovantes 15- Développer un pôle régional multifonctionnel 16- Favoriser le développement d'une structure commerciale locale
AXE 4	<p>Favoriser le développement de la culture et du récréotourisme</p> <p>Orientations</p> <ul style="list-style-type: none"> 17- Favoriser l'émergence de projets à caractère culturel 18- Favoriser les projets récréotouristiques contribuant à la qualité de vie de la population
AXE 5	<p>Favoriser la mise en valeur et la promotion du territoire</p> <p>Orientations</p> <ul style="list-style-type: none"> 19- Mettre en valeur les territoires stratégiques de la MRC 20- Promouvoir le territoire de la MRC et les parcs industriels

CLD, 1999c: 4.

Conclusion

Cette troisième partie aborde les éléments de synthèse et de bilan du CLD de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière aux plans des réalisations et de l'économie sociale. La réalisation la plus importante est l'implantation du CLD. Ce dernier est maintenant sollicité de part et d'autre, et fait aussi beaucoup de promotion pour faire connaître ses services. Deux projets d'entreprises d'économie sociale sont démarrés et des emplois sont créés.

Les perspectives anticipées au CLD des Chutes-de-la-Chaudière nous portent à croire que l'avenir est garant de projets divers au fur et à mesure que le CLD sera mieux connu par la collectivité. Les judicieux conseils et le support que les professionnels du CLD apportent, rassurent et épaulent les personnes dans la mise en place d'un projet longuement mûri. Le plan local d'action pour l'économie et l'emploi implique plusieurs secteurs d'activités et rejoint l'ensemble de la collectivité. Bref, le CLD constitue donc un organisme intéressant, utile et pertinent pour les personnes désirant créer leur propre emploi ou celles qui souhaitent une expansion de leur entreprise. Les prochaines années prouveront sans doute la pertinence de la mise sur pied de ce guichet multi-services par le gouvernement provincial.

Bibliographie

- , (1992). Saint-Lambert ne revient pas dans Beauce-Nord. Le Soleil, 29 janvier.
- Bergeron, C. (1984). Inventaire et analyse du patrimoine: évolution historique, étude du paysage architectural, du potentiel archéologique et historique. Élaboration du schéma d'aménagement. Saint-Romuald: Municipalité régionale de comté des Chutes-de-la-Chaudière, 348 p.
- Bergeron, C. et Gariépy, G. (1994). Saint-Nicolas – Bernières, 1694-1994: Regard sur notre histoire. Saint-Nicolas : Société historique Saint-Nicolas, 310 p.
- Bouchard, D. (1998). Le monde municipal se montre avare. Le Peuple, 21 février.
- Bureau de la Statistique du Québec (1998). Recensement de la population 1996-1991-1986, données comparatives et faits saillants. Cahier 1, Population et logement. Québec: Bureau de la statistique.
- Bureau de l'industrie et du commerce du Québec métropolitain (1963). Les communications entre les rives du Saint-Laurent dans la région métropolitaine de Québec. Québec: Le Bureau. 177 p.
- Cadrin, G. (1984). Le fleuve et sa rive droite. Lauzon : Groupe d'initiatives et de recherches postulées du milieu. 45 p.
- Chouinard, Y. (1989). Desjardins, les Chutes-de-la-Chaudière # 11. Exploration 03. Montréal: Centre éducatif culturel. 32 p.
- CLD Chutes-de-la-Chaudière (1998). Règlements généraux No.98-001. Charny: CLD. 23 p.
- CLD Chutes-de-la-Chaudière (1999a). Politique relative aux conditions de travail du personnel du centre local de développement des Chutes-de-la-Chaudière. Charny: CLD. 13 p.
- CLD Chutes-de-la-Chaudière (1999b). Portrait socio-économique de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière. Charny: CLD. 58 p.
- CLD Chutes-de-la-Chaudière (1999c). Rapport d'activités 1998. CLD. 12 p.
- Comeau Y. (1996). Guide de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale. Collectif de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats (CRISES), 16 p.
- Commission Industrielle Laporte (1984). Rapport annuel. Charny, 14 p.
- Commission Industrielle Laporte (1985). Rapport annuel. Charny, 37 p.
- Conseil économique Chaudière-Laporte (1989). Rapport annuel. Charny, 16 p.
- Conseil économique Chaudière-Laporte (1991). Rapport annuel. Charny, 20 p.
- Conseil économique Chutes-de-la-Chaudière (1992). Rapport annuel. Charny, 20 p.
- Conseil économique Chutes-de-la-Chaudière (1993). Rapport annuel. Charny, 24 p.
- Conseil économique Chutes-de-la-Chaudière (1997). Rapport annuel. Charny, 22 p.
- Conseil régional de concertation et de développement Chaudière-Appalaches (1994a). La région Chaudière-Appalaches, en chiffres-1994. Montmagny: CRCDC. 24 p.
- Conseil régional de concertation et de développement Chaudière-Appalaches (1994b). MRC des Chutes-de-la-Chaudière, profil socio-économique 1994. Montmagny: CRCDC. 12 p.

- Développement des ressources humaines du Canada (1998). Recueil statistique et cartographique région de Chaudière-Appalaches. Centre de ressources humaines du Canada Charny/Saint-Romuald. 47 p.
- Hulbert, F. (1994). Essai de Géopolitique urbaine et régionale: La comédie urbaine de Québec. Montréal: Méridien. 613 p.
- Innergex (1998) Dépliant promotionnel.
- Lachance, Cédrik. (1997). Charny, L'histoire d'une collectivité ferroviaire. Ste-Foy : Édition Laliberté. 258 p.
- L'Hébreux, M. (1986). Une merveille du monde, le pont de Québec. Ste-Foy: Édition Laliberté. 198 p.
- Ministère des transports (1996). Recueil de la circulation. Direction du laboratoire et des chaussées, secteur circulation. Québec: Gouvernement du Québec, Le Service
- Ministère des transports (1975). Les ponts du Québec. Québec: Direction des communications. 281 p.
- Municipalité régionale de comté des Chutes-de-la-Chaudière (1998). Étude d'impact 32^{ème} finale des jeux du Québec. Charny: MRC des Chutes-de-la-Chaudière.
- Samson, R. (1996). Histoire de Lévis-Lotbinière. Sainte-Foy, P.U.L./I.Q.R.C., 812 p.
- Secrétariat au développement des régions (1997). Politique de soutien au développement local et régional. Sainte-Foy: Publications du Québec. 49 p
- Statistique Canada Recensement 1991 catalogues 93-305, 95-325, 95-326, 95-332

Annexe A

Tableau 14 : Données sur les villes de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière

	Superficie Km ²	Densité (hab./km ²)	Population		Variation 1991-1996 (%)	Nombre d'emplois 1996	Institutions scolaires 1999			
			1991	1996			Primaires	Secondaires	Professionnelles Adultes	
Bernières ⁵										
Charny	8,80	1 211	10 239	10 661	4,1	3 095	2	1	1	
Saint-Étienne	83,49	88	7 256	8 207	13,1	1 445	3			
Saint-Jean Chrysostome	82,90	195	12 717	16 161	27,1	2 165	4	1		
Saint-Lambert	107,33	43	4 146	4 590	11,0	740	1			
Saint-Nicolas	94,12	166	14 431	15 594	8,1	3 865	4	1		
Saint-Rédempteur	3,46	1 838	5 862	6 358	8,5	715	2			
Saint-Romuald	18,34	578	9 830	10 604	7,9	4 595	3	2	1	1
Ste-Hélène-de-Breakeyville	9,58	357	2 998	3 423	14,2	305	1			
MRC Chutes-de-la-Chaudière	418,02	559,5	67 479	75 598	11,75	16 925	20	5	2	1

	Installations récréatives			Proportions des personnes à faibles revenus ⁷ 1991	Répartition des exploitations agricoles	Aéroports	Valeur permis de construction	Études universitaires terminées	Loyer brut moyen	Valeur propriétés
	Piscine ⁶	Aréna	Golf							
Bernières				7,5 %						
Charny	I / E	1	1	16,1 %			726 000 \$	15,10 %	517 \$	84 446 \$
Saint-Étienne	E	1	1	5,5 %	11,0 %		3 452 000 \$	9,49 %	475 \$	84 442 \$
Saint-Jean Chrysostome	E			7,5 %	17,0 %	1	6 918 200 \$	7,13 %	514 \$	96 448 \$
Saint-Lambert	2 E			8,8 %	34,0 %	1	2 643 000 \$	7,85 %	464 \$	84 919 \$
Saint-Nicolas	3 E		1	5,0 %	36,0 %		12 405 038 \$	20,62 %	502 \$	105 863 \$
Saint-Rédempteur		1		14,5 %			1 830 905 \$	16,45 %	511 \$	96 425 \$
Saint-Romuald	2 E	1		19,2 %	1,0 %		3 046 055 \$	15,4 %	477 \$	88 839 \$
Ste-Hélène-de-Breakeyville				11,0%			2 006 000 \$	9,88 %	428 \$	86 341 \$
MRC Chutes-de-la-Chaudière	10 E 1 I	4	3		99,9 %	2	33 087 198 \$	12,47 %	497 \$	93 485 \$

(CLD, 1999:9, 14, 37; DRHC, 1998:10; Statistiques Canada, recensement 1996).

⁵ Les données de la ville de Bernières ne figurent que pour 1991, car la fusion avec Saint-Nicolas a eu lieu en 1994.

⁶ E : extérieure; I : intérieure .

⁷ Qui consacre plus de 54,7 % de leur revenus pour l'alimentation, le logement et l'habillement.